

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :	
CANADA-ET ETATS-UNIS	\$8.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire :	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

TÉLÉPHONE :

ADMINISTRATION : Main 7461
RÉDACTION : Main 7460

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

M. Borden ira-t-il à Londres à genoux ou debout ?

S'il y avait besoin d'une preuve supplémentaire du caractère permanent de la politique que M. Borden veut inaugurer sous forme de "mesure d'urgence", le premier ministre se charge de la fournir chaque fois qu'il aborde l'aspect constitutionnel de la question.

A Halifax comme à Toronto, en mai dernier, M. Borden a réitéré les déclarations qu'il a faites maintes fois, avant comme après les élections de 1911, et qui peuvent toutes se résumer dans l'axiome qu'il formulait, le 24 février 1910, à la Chambre des Communes :

"Responsibility for the Empire's defence upon the high seas... has necessarily carried with it responsibility for and control of foreign policy." — "La responsabilité de la défense de l'Empire, en haute mer... a nécessairement entraîné avec elle la responsabilité et la direction de la politique étrangère."

Dans son discours de Halifax, le premier ministre a représenté l'admission des ministres canadiens au Comité de la Défense impériale comme une forme rudimentaire mais effective et réelle de l'exercice de cette responsabilité politique, corollaire de la participation du Canada à la défense navale de l'Empire.

Je reviens à l'instant sur la valeur de cette représentation. Mais si M. Borden croit à l'interprétation qu'il en donne, se risquerait-il à affirmer que les autorités impériales ont concédé au Canada le droit de représentation, comme corollaire d'une contribution purement accidentelle, ne comportant aucun engagement, de la part du Canada, de prolonger cette action, sous une forme quelconque ?

M. Borden aurait-il accepté de participer au gouvernement de l'Empire s'il n'avait résolu de continuer à contribuer à la défense de l'Empire ?

A-t-il enfin, au contraire, d'entrer dans le dessein des autorités impériales afin de mieux les duper ? Après avoir étudié, sous les prétextes les plus fallacieux, les engagements qu'il a pris au Canada, se propose-t-il de se dégarer subrepticement de ceux qu'il a contractés à Londres ?

S'il en était ainsi, le premier ministre serait de taille à rendre des points à son illustre adversaire. L'avenir dira s'il est capable d'une telle duplicité.

Revenons à la théorie constitutionnelle. Sur ce point, il convient de rendre témoignage à la constance de M. Borden. Depuis le 24 février 1910, il n'a perdu aucune occasion d'affirmer que si le Canada contribue à la défense générale de l'Empire, il doit participer à son gouvernement et à la direction de la politique étrangère de la Grande-Bretagne.

A cet égard, l'attitude du leader conservateur a été plus logique et plus dignes que celle de sir Wilfrid Laurier qui, après avoir dit aux gouvernements de l'Empire, en 1897 : "Si vous voulez notre aide, appelez-nous dans vos conseils", a engagé le Canada dans la participation aux guerres de l'Empire tout en refusant d'être consulté sur la politique impériale.

Jamais M. Borden n'a été plus catégorique sur ce point que le 24 novembre 1910, lorsqu'il se décida à appuyer la motion de M. Monk, réclamant la consultation populaire sur la "question générale de la contribution du Canada aux armements impériaux". Il prononça alors ces paroles décisives :

"If Canada and the other Dominions of the Empire are to take their part as nations of this Empire in the defence of the whole Empire, shall it be that we, contributing to that defence of the whole Empire, shall have absolutely, as citizens of the Empire, no voice touching the issues of peace or war throughout the Empire? I DO NOT THINK THAT SUCH WOULD BE A TOLERABLE CONDITION. I DO NOT BELIEVE THE PEOPLE OF CANADA WOULD FOR ONE MOMENT SUBMIT TO SUCH A CONDITION (1)."

Si le Canada et les autres possessions de l'Empire doivent prendre part, comme nations de l'Empire, à la défense d'ensemble de l'Empire, devons-nous, comme citoyens de l'Empire, contribuant à la défense de tout l'Empire, rester privés de toute voix délibérative dans les questions de guerre et de paix qui affectent l'Empire ? Cette situation, à mon avis, ne serait pas tolérable. Je ne crois pas que le peuple canadien se soumettrait un seul instant à cet état de choses.

L'an dernier, à Londres, où il parlait avec toute son autorité de premier ministre, M. Borden exprimait la même pensée sous une forme plus concise mais aussi claire, lorsqu'il déclarait que "le Canada n'a pas l'intention d'être une simple annexe — a mere adjunct — même de l'Empire britannique."

Dans les circonstances où cette parole fut prononcée, elle avait toutes les allures d'une riposte à la déclaration faite, l'année précédente, par le premier ministre britannique : "Les pouvoirs de l'Empire ne peuvent être partagés."

Tous les Canadiens, soucieux de leurs droits de citoyens britanniques et de leur dignité nationale, ne purent qu'applaudir à cette fière attitude. Le Devoir en loua l'esprit et en signala l'importance; mais avant de porter un jugement définitif, nous crûmes prudent d'attendre le premier ministre à l'œuvre (2). Bien nous en prit, car la suite des événements a prouvé que les actes de M. Borden n'ont guère répondu à ses paroles.

Lorsqu'il présenta son projet de contribution, le 5 décembre 1912, le premier ministre rappela, sans nommer l'auteur, la parole de M. Asquith, que je viens de citer. Il réitéra ses propres déclarations, et il ajouta que "non seulement les ministres de Sa Majesté, mais les chefs de l'opposition, en Angleterre, avaient explicitement accepté le principe" qu'il avait posé, c'est-à-dire le droit des colonies à la représentation dans les conseils de l'Empire. Il présenta l'admission des députés coloniaux dans le Comité de la Défense de l'Empire comme une preuve de l'acquiescement des ministres britanniques et un commencement d'application de ce principe.

Il dut bientôt déchanter. Dès le 11 décembre, M. Harcourt, ministre des colonies, écrivit au Gouverneur-général pour rétablir les faits et définir la situation. Il rappela que le Comité de la défense n'est qu'un "corps purement consultatif, qui n'a et ne peut avoir, en aucune circonstance, aucun droit de diriger la politique; cette fonction étant et devant demeurer la prérogative exclusive du cabinet" britannique. L'admission des ministres coloniaux n'a d'autre objet que de leur donner une plus large part de responsabilité dans l'exécution de la politique "que les ministres britanniques ont le devoir de préparer" — "to frame".

Et il prenait le soin d'ajouter que son opinion "représente exactement les vues et les intentions du gouvernement de Sa Majesté."

C'était, on le voit, la reprise, sous une forme accentuée et amplifiée, de la déclaration formelle de M. Asquith : "Ces pouvoirs ne peuvent être partagés." C'était le démenti le plus catégorique infligé à M. Borden qui, six jours auparavant, affirmait que les ministres britanniques avaient modifié leur attitude et que l'entrée des députés des colonies au Comité de la défense comportait la reconnaissance du principe de la représentation coloniale.

M. Borden reçut le soufflet sans broncher. Il se borna à glisser silencieusement la lettre de M. Harcourt sur la table de la Chambre. Il releva la gant... quatre mois plus tard, dans son fameux discours de Toronto, dont je signalai, dans le Devoir du 23 et du 24 mai, le ton menaçant. Il conseilla aux ministres britanniques de porter leurs regards au delà des rives des îles britanniques. Il les avertit solennellement que "l'Empire ne pourrait se maintenir indéfiniment sous un régime qui prive les colonies de toute voix et de toute influence dans les conseils supérieurs de l'Empire."

Le premier ministre a repris à peu près la même thèse à Halifax, mais en termes fort adoucis. A Toronto, il semblait prêt à "tordre la queue du lion". A Halifax, il a paru presque disposé à lui baisser la patte.

"Vous nous faites, seigneur,

En nous croquant, beaucoup d'honneur."

M. Borden semble aujourd'hui tout glorieux du rôle humiliant que les autorités impériales ont assigné aux représentants des colonies.

Il exalte à outrance l'importance du Comité de la défense et l'importance de la participation du Canada d'y envoyer Sam Hughes ou M. Hazen passer quelques heures par année. Croyant sans doute que fort peu de Canadiens ont vu l'occasion ou pris la peine de lire la dépêche péremptoire de M. Harcourt, il déclare que ce comité est l'un des "corps gouvernants — governing bodies — les plus remarquables des temps modernes." Il affirme avec une tranquille audace que la présence passagère des ministres canadiens dans ce comité, assure "la coopération nécessaire des gouvernements coloniaux et du gouvernement de Sa Majesté dans les matières de défense impériale et de politique étrangère."

(1) Debates House of Commons, 1910-11, page 228.
(2) "M. Borden à Londres" — "Devoir" du 11 juillet 1912.

Une telle affirmation, quand M. Borden a encore sur la joue le soufflet de M. Harcourt et dans sa poche la dépêche de ce ministre l'avisant que ce comité est "purement consultatif", et que la présence des ministres coloniaux n'a d'autre objet que de leur permettre de participer "à l'exécution de la politique" conçue, formulée et adoptée sans leur concours, par le seul gouvernement britannique, c'est raide.

Il est pénible de constater qu'un homme de la valeur de M. Borden en est rendu, après deux ans à peine d'exercice du pouvoir, à faire fi à ce point de la vérité et du respect de lui-même et d'autrui.

Décidément, la politique impériale est fatale à la vertu de nos hommes d'Etat.

Il est juste d'ajouter que M. Borden reconnaît que la présence d'un ministre canadien aux séances du comité ne peut être "une solution finale de ce grave problème". "Mais, dit-il, le génie de notre race nous porte à procéder dans ces matières avec lenteur et circonspection"... "Il faut se trainer, avant de savoir marcher" : — "We must creep before we walk."

Si c'est dans cette posture de poupon emmaillotté que le premier ministre du Canada va "se trainer" à Londres et discuter avec les hommes d'Etat les plus retors et les plus expérimentés de l'Europe les graves problèmes qui perturbent le pays depuis plus de quatre ans, inutile d'espérer qu'il décidera les maîtres de l'Empire à considérer les gouvernements des colonies comme leurs égaux.

Si M. Borden a le moindre souci de sa dignité et de ses responsabilités, il ne se laissera pas, comme un poupon : il se lèvera et se tiendra debout, comme un homme; il parlera et agira en homme.

Henri BOURASSA.

Sévigny contre Sévigny

M. Albert Sévigny nous adresse la lettre suivante, en nous affirmant que si nous la publions à l'endroit où parut notre dernier article sur son compte, nous l'obligerons. Nous tenons beaucoup à obliger M. Sévigny, ne serait-ce qu'en souvenir des heures où nous dénoncions ensemble la politique de M. Laurier et celle "non moins néfaste" de M. Borden. Voici donc son billet :

Québec, 23 septembre 1913.

Monsieur Omer Héroux,

71a, rue Saint-Jacques,

Montréal.

Monsieur,

Le Devoir de lundi, le 22 septembre, publie un article signé par vous intitulé "M. Sévigny". Vous m'attaquez à cause de mon vote et de mes discours sur la contribution. Je dois vous dire que j'ai voté pour la contribution parce que ma conscience et mon jugement m'ont dit que c'était mon devoir de le faire dans l'intérêt du Canada et de l'Empire dont nous faisons partie. Les discours que j'ai faits dans mon comté et au banquet Forget, je suis prêt à les répéter n'importe où, et contre n'importe quel adversaire.

Vous vous prétendez conscient de votre dignité de sujet britannique et soucieux de l'avenir de votre pays; c'est parce que j'ai la même prétention que j'ai cru bien faire en votant pour la contribution.

Dites ce que vous voudrez de mes discours passés ou présents, mais croyez bien que cela ne m'empêchera pas de parler en faveur de la contribution, telle que présentée par l'hon. premier ministre. Je considère les arguments en faveur de la contribution plus forts que les vôtres contre, et cela sans vouloir vous faire injure, c'est-à-dire sans employer l'un de vos arguments favoris.

Si vous publiez cette lettre à l'endroit où vous avez publié votre article, vous obligerez.

Albert SEVIGNY.

Avoueriez-vous que cette lettre me déçoit quelque peu, encore qu'elle confirme implicitement l'exactitude de notre compte rendu ?

Que M. Sévigny soit disposé, malgré tout ce que nous dirons de ses "discours passés ou présents", à "parler en faveur de la contribution, telle que présentée par l'hon. premier ministre", et telle qu'énergiquement dénoncée par lui-même dans le passé, nous n'en voulons point douter.

Mais nous serions précisément curieux de savoir comment M. Sévigny accorde avec ses "discours passés" ses discours "présents" et pourquoi il prend aujourd'hui à son compte des arguments qu'il trouvait si médiocres sur les lèvres de ses adversaires d'hier.

M. Sévigny se déclare prêt à "répéter n'importe où et contre n'importe quel adversaire" les discours qu'il a "faits dans son comté et au banquet Forget"; mais il ne doit pas oublier que son pire et son plus dangereux adversaire, c'est le Sévigny d'hier.

S'il veut essayer de démontrer pourquoi celui-ci eut tort de prendre position avec M. Monk contre MM. Laurier et Borden, nous lui ouvrirons de nouveau, et très volontiers, nos colonnes.

Nous ne nous objecterons même pas à ce qu'il malmené un peu cet hérétique, moins scrupuleux que lui sur le choix des termes et qui dénonçait dans un style si vigoureux ceux qu'il accusait de vendre notre autonomie pour un plat de lentilles, pour un modeste traitement de \$2,500 par année. (Discours de Vaudreuil, 21 août 1910).

Sévigny contre Sévigny ! Les paris sont ouverts.

Omer HEROUX.

Exposition d'aquarelles

L'exposition d'aquarelles que faisait, au Saint-Lawrence Hall, M. Ludovic Leblanc, est officiellement terminée, mais M. Leblanc, qui défient encore des pièces fort intéressantes, se tiendra pour quelques jours à la disposition de ceux qui désireraient traiter avec lui soit à l'hôtel, soit à domicile. Il suffit de prendre rendez-vous avec lui par téléphone, chambre 106, Saint-Lawrence Hall.

BILLET DU SOIR.

SA VIE.

"Elle a vécu notre vie, cette admirable femme"...

Le bronze s'anime, vif comme l'éclair, le mousquet est épaulé, une main minuscule d'enfant porte un doigt à la gachette, le canon crache le feu, l'écho vibre et l'orateur tombe foudroyé...

Mais non, Madeleine de Verchères, fièrement campée sur son socle de pierre, n'a pas bougé. Son oeil perdu à l'horizon cherche toujours la perfide Iroquoise. Il est là, déguisé, à ses pieds, périssant de son larynx de ténor sans se douter de rien.

"Elle a vécu notre vie, cette admirable femme"...

La petite Madeleine laissée seule avec un domesque, au fortin de Verchères que garde une petite garnison, voit apparaître dans la campagne le sanginaire ennemi. Nouvelle Jeanne d'Arc, la fillette comprend le danger que courent ses compagnons; sans hésitation, sans faiblesse, elle organise la résistance. Elle dit de sa voix frêle : "Il faut résister", et le geste, à défaut de l'intonation, a stimulé le courage de tous. Le Sauvage monte à l'assaut; les rangs de cette poignée de braves que l'héroïque enfant conduit à la mort, se défilent, mais toujours l'ennemi est repoussé. Puis charge et huit jours durant, Madeleine, l'Indien revient à la loi lui tient tête. Elle a décidé de mourir plutôt que de se rendre et rien ne lui fera trahir son serment...

L'orateur, Joseph Rainville — il faut bien le nommer puisque c'est lui — termine : —

"... et si nous venons réchauffer nos cœurs à l'héroïsme de cette noble ancêtre, c'est que nous nous souvenons."

VECU SA VIE !... IL SE SOUVIENT !

Il est fier de lui, car il ne sait pas que le sort l'a placé là tout simplement par amour du contraste...

Nap. TELLIER.

Veillez aux listes

C'est l'un des défauts des Canadiens-français de se désintéresser de la confection des listes électorales, à la campagne surtout. On se fie généralement trop au secrétaire-trésorier de la municipalité chargée de cette tâche. Il connaît tout le monde et c'est un brave homme, se dit-on, pour s'éviter une démarche à son bureau et l'examen de la liste. Or, même avec la meilleure volonté du monde, un secrétaire-trésorier peut oublier, et à plus forte raison si c'est un partisan aveugle et peu scrupuleux comme il y en a un certain nombre.

Le plus sûr est donc de voir soi-même si on est inscrit.

Et c'est le temps.

La liste doit être déposée depuis le 15 septembre et rester à la disposition du public jusqu'au 30 septembre.

C'est la province qui détermine le cens électoral et elle l'a considérablement modifié l'an dernier. Aujourd'hui presque tout le monde peut être inscrit.

Il suffit d'être sujet anglais de naissance ou par naturalisation, d'être domicilié dans la paroisse et d'être propriétaire, usfruitier, occupant, locataire ou sous-locataire, rentier, fils de propriétaire, d'usufruitier, d'occupant de locataire, fils de veuve, propriétaire, occupant, usfruitier, locataire ou sous-locataire, fils adoptif, navigateur possédant une valeur de 50 piastres, ouvrier gagnant en argent ou en nature dix piastres par mois.

La loi est du reste très claire; il suffit de la consulter.

L'essentiel est de constater si l'on est inscrit et si on ne l'est pas de demander son inscription.

Tout le monde ou à peu près ayant droit de vote, l'inscription des personnes privées du cens électoral est moins à craindre qu'autrefois. Il est tout de même bon de voir s'il n'y a pas d'abus.

Les listes qu'on fait actuellement

serviront très probablement aux prochaines élections fédérales. C'est donc une raison supplémentaire de s'y intéresser. Car, même avec tous les droits de vote, on ne peut voter si l'on ne figure sur la liste.

Jean DUMONT.

Questions économiques

Les vents froids de l'automne ont déjà ramené à la ville la légion de touristes qui, naguère encore, respiraient l'air pur et jouissaient des délices de la campagne.

De tous ces excursionnistes fortunés qui ont passé la chaude saison dans des réveries poétiques en contemplant, qui les splendeurs de nos montagnes, qui les chalets d'agrément disséminés dans les vallées, combien ont connu tout ce qu'il y a de vie pénible et de travail infructueux cachés dans ces fermes blanches qui ont fait toutes joyeuses au grand soleil du bon Dieu ? Combien peuvent s'expliquer comment il se fait que les cultivateurs prennent en aversion leurs terres et leur profession, abandonnent la culture et désertent la campagne ?

Et pourtant le mal existe ; et ce mal a des causes ; et pour ce mal, il y a certains remèdes.

Une des causes essentielles, pour ne pas dire la cause principale, de la faiblesse économique de la classe agricole, et par suite de la désertion des campagnes, c'est l'absence complète de l'esprit d'association, le manque de groupement professionnel. Disons le mot, la mentalité coopérative n'est pas encore formée dans nos campagnes.

Et cependant, tout le monde reconnaît que la grande force du jour, c'est l'association. Dans les dernières pages d'un livre sur le Régime moderne, M. Taine écrit : contre le mal dont nous souffrons, il n'y a plus qu'un remède véritable et ce remède, c'est l'association.

Ne serait-il pas temps de travailler à former la mentalité coopérative de nos cultivateurs, de les grouper en associations paroissiales, de les mettre en état de se protéger réciproquement ? Pourquoi ne prendraient-ils pas, eux aussi, les moyens employés par les autres classes de la société ?

Les médecins, les notaires, les dentistes, les chirurgiens, les commerçants, les aubergistes, les ouvriers maçons, les tailleurs de pierre, les peintres, les charpentiers, les menuisiers, les cordonniers, les bouchers, les barbiers, les charretiers, les chemins, etc., etc., sont formés en associations pour défendre leurs droits et protéger les intérêts de leur profession. Les avocats eux-mêmes, — oui, oui, les avocats eux-mêmes, sentent le besoin de l'association ; ils s'unissent pour protéger leurs intérêts, tout comme les petits vendeurs de journaux et les cirqueurs de bottes. Pourtant, s'ils ont du talent pour protéger la veuve et l'orphelin, ils n'en manquent pas, règle générale, pour protéger aussi ce qui les touche d'un peu plus près.

Pourquoi nos cultivateurs n'en feraient-ils pas autant ? Est-ce parce qu'ils seraient plus nombreux que toutes les autres associations réunies ensemble ? Raison de plus pour espérer de leur organisation des avantages encore plus grands et plus tangibles.

Aldons donc nos cultivateurs à former des sociétés coopératives agricoles. En travaillant pour eux, nous, les consommateurs de la ville, nous travaillons à sauvegarder nos intérêts. En doutez-vous ? Suivez mon petit raisonnement.

Le but des sociétés coopératives, c'est la suppression des intermédiaires et la mise en contact immédiat des producteurs et des consommateurs, la mise en contact immédiat de ceux qui ont des produits à vendre et de ceux qui doivent en acheter ; c'est donc le rapprochement de ceux qui ont besoin les uns des autres, en supprimant, ou en réduisant au minimum, les organes de transmission.

Ainsi, par exemple, nos bons fermiers — j'entends les fermiers honnêtes, et il y en a encore beaucoup — les fermiers honnêtes ont du bon lait à vendre, et ils le vendent à un prix relativement bas ; les consommateurs de la ville boivent du mauvais lait, et ils le paient excessivement cher. COMMENT CELA SE FAIT-IL ? ? ?

C'est que, à cause du manque d'organisation, les membres de la société, qui ont besoin les uns des autres, se trouvent séparés les uns des autres. Entre eux, il y a comme une muraille qui empêche, ou qui gêne singulièrement, la circulation des rapports amicaux et commerciaux.

Ces obstacles enlèvent aux consommateurs et aux producteurs jusqu'à la conscience même de la solidarité de leurs intérêts. Dieu veuille que le sentiment d'un antagonisme d'intérêts ne se soit pas glissé insensiblement dans l'esprit des uns et des autres !

Il est donc de notre intérêt d'aider à l'organisation de la classe agricole. Faisons-le : 1o en répan-

LA QUESTION DU REFERENDUM

Le conseil municipal la renvoie encore une fois à la prochaine séance; il y avait deux motions à l'ordre du jour.

La question du référendum sur l'abolition de l'institution du bureau exécutif municipal a été l'objet des discussions habituelles à la séance du conseil d'hier. L'échevin Mayrand a présenté la motion que le maire a déclarée illégale, l'échevin Martin a présenté la sienne qu'on a remise à plus tard, l'échevin Boyd est arrivé avec une motion concernant la redistribution des quartiers, que l'échevin Martin a fait renvoyer à huitaine.

L'échevin Mayrand avait présenté à la dernière séance une motion qu'on envoyait à Me Laurendeau pour qu'il se prononçât sur la légalité des termes; Me Laurendeau n'a pas encore fait son rapport. A la séance d'hier, l'échevin Mayrand présente une nouvelle motion, selon un avis qu'il avait précédemment donné. Il demandait que le secrétaire municipal reçoive instruction de soumettre à l'électorat, le 3 novembre prochain, la question suivante : "Etes-vous favorable au système actuel d'administration municipale par le bureau des commissaires ?"

Le maire déclara que cette nouvelle motion n'était pas plus légale que la première, laquelle est entre les mains de l'avocat municipal. Il

dant par nos paroles et par nos écrits les vraies notions de l'association ; 2o en aidant à la formation des sociétés coopératives dans les paroisses, puisque ces Coopératives n'ont pas de plus grande ambition que celle de mettre en relations directes les parties dont les intérêts seraient, autrement, en perpétuel conflit ; 3o en payant quelques parts du Comptoir Coopératif de Montréal, qui est la Fédération de toutes ces Sociétés coopératives.

COOPERATEUR.

Sur le Pont d'Avignon...

Le Witness, pardon! le Telegraph, prétend que M. Laurier ne garde le mandat de Soulanges que pour protester contre le double mandat dont se glorifie M. Forget. M. Forget peut répondre de la même façon. Notre loi des élections est défectueuse. C'est une des choses que M. Borden avait promis de corriger. Oublie-t-il ?

"Les délais ayant été réduits à leur extrême limite, la lutte ne sera pas longue", écrit la Patrie à propos de l'élection de Châteauguay. Cela, au moins, c'est clair.

Si les deux partis sont en peine de trouver des candidats à l'élection de Châteauguay, pourquoi ne prennent-ils pas MM. Laurier et Forget ?

Un mandat de plus ou de moins, qu'est-ce que cela leur ferait ?

Le Canada d'abord

"Les manufacturiers canadiens ne devraient pas être embarrassés par la suggestion qu'on leur fait de favoriser le libre-échange avec la Grande-Bretagne. Il est vrai que l'Angleterre ouvre ses ports au Canada. Mais elle admet aussi sans imposer aucun droit les produits manufacturés des Etats-Unis et de tout autre pays. Du point de vue fiscal la Grande-Bretagne ne nous fait aucune faveur tandis que nous donnons des avantages exceptionnels aux manufacturiers britanniques. D'après le gouvernement Laurier nous avons maintenu la préférence britannique dans l'espoir que la Grande-Bretagne donnerait une préférence aux produits canadiens sur le marché anglais. En fait, le cabinet Laurier a dit aux ministres britanniques que si cette préférence ne venait point, le Canada se considérerait libre d'agir suivant les conditions. Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter que le mépris de maintenir la politique ruinieuse du libre-échange pendant que d'autres nations conservent leur tarif élevé. La Grande-Bretagne n'a aucune raison de demander une telle faveur plus grande que le commerce avec le Canada. Justement ce qu'elle accorde un tarif préférentiel aux produits canadiens. Le Canada d'abord dans l'Empire est une politique sage à suivre pour les Canadiens et personne ne devrait se laisser tromper par la prétention que des considérations de loyauté nous obligent d'accepter une politique fiscale en laquelle la masse des Canadiens ne croient pas." — News, Toronto.

TOUT CE QUE NOUS RECLAMONS

"Nous nous refusons à croire que les Canadiens-anglais, traités généralement dans le Québec, ne puissent traiter avec justice — c'est tout ce que nous réclamons — nos compatriotes d'Ontario. Il y faudrait peut-être quelque effort, mais pourtant nous sommes convaincus que si nos hommes politiques de langue française s'appliquaient davantage, dans leurs discours aux Anglais de ce pays, à faire voir la justice de nos revendications nationales, que si nos journaux exposaient plus souvent les thèses fondées en droit naturel, et qu'il suffirait de développer quelque peu pour en montrer la légitimité, au lieu de parler et d'écrire sur l'inévitable conciliation, nous sommes convaincus, disons-nous, que nos compatriotes de langue anglaise finiraient par comprendre que nous ne réclamons que justice. Le droit naturel, après tout, de nous à eux, ne doit pas tant se muer." — L'Action Sociale, Québec.

Le conseil municipal vient de se prononcer en faveur de la réduction des heures de travail pour les ouvriers à l'emploi de la cité.

Il y aura des élections municipales prochaines.

Une dépêche de Québec annonce que les plans du champ d'artillerie projeté dans le comté de Québec, déposés au bureau d'enregistrement à Québec, sont disparus, on ne sait trop comment.

Il se passe d'étranges choses par-foi à Québec.

La plupart des orateurs rouges et bleus qui prendront part à la campagne dans Châteauguay ont déjà parlé pour et contre la contribution ou la marine.

Quelqu'un qui parcourrait le comté en recueillant ces discours contradictoires et en rapportant les conditions dans lesquelles ils ont été

QUATRE PERSONNES TUÉES DANS UNE COLLISION SUR L'INTERCOLONIAL

Deux convois de marchandises se rencontrent près de Sackville, N. B. — Les ingénieurs et chauffeurs des deux trains sont tués et deux autres employés sont blessés.

Moncton, N.-B., 23. — Deux mécaniciens et deux chauffeurs tués et deux autres employés blessés, des dommages d'un million \$, tel est le bilan d'un accident de chemin de fer qui s'est produit aujourd'hui, sur l'I. C. R. Les morts sont :

Enoch Rushton, mécanicien, Moncton.
Frank Lyons, mécanicien, Truro.
Byron Pitts, chauffeur.
Geo. Hingley, chauffeur.
Les blessés sont :

R. H. Sharpe, serfrenin, sur le 231, de Moncton.

Bankes, serfrenin sur le 234, Truro.
Deux trains de fret qui filaient à une vitesse de quinze milles à l'heure sont venus en collision dans une courbe, à six milles de Sackville. Les locomotives ont été démolies et vingt wagons de fret ont été télescopés et réduits en aiguillettes.

TRIBUNE LIBRE

"Culbutes de cirque"

"Évolutions grotesques et dangereuses", telle est la façon admirable dont la "Presse", le grand journal de Montréal, salue les admirables expériences des aviateurs français Pégoud et Chanteloup.

Les maîtres de l'aviation française avaient affirmé qu'un aéroplane bien combiné et bien construit ne pouvait pas chavirer, mais il restait à le démontrer.

Un jeune aviateur, Pégoud, est venu se mettre à la disposition de Louis Bériot pour tenter de confirmer la théorie par des expériences pratiques. Les succès à récompenser son courage. Grâce à son sang-froid et grâce à l'expérience de son pilote, Pégoud a pu voler dans toutes les positions : verticalement, obliquement, couché sur une aile, renversé sur le dos et, pour finir, il vient de décrire un cercle complet dans le plan vertical.

Chanteloup l'a imité sur un biplan. Sans doute, l'aviateur risquait sa vie, — comme tous nos aviateurs du reste — mais en ce faisant, il a fait une démonstration technique d'un haut intérêt et dont l'avenir démontrera sans doute la grande portée pratique.

Il faut avoir la vue bien courte pour ne pas percevoir tout le profit qu'en retireront les autres aviateurs.

S'il est prouvé qu'en conservant son sang-froid et en manœuvrant à propos son stabilisateur, l'homme volant peut toujours faire retomber son avion sur ses pattes, le problème de la sécurité est bien près d'être résolu, sans dans les cas d'explosion ou de rupture grave.

Cette critique peu intelligente nous rappelle celle que nous avons vue dans un journal de Vancouver, il y a environ 4 ans. Un des pionniers de l'aviation, Bériot ou un autre, venait de faire bien son monoplane par un échec de la Pacific, la Pacific, feu, le dit fort scandaleusement de voir un prince de l'Eglise, dont la mission devrait être de prêcher la paix, "beurrer un futur engin de destruction!"

C'est curieux comme certaines gens ne peuvent voir les choses qu'à un seul point de vue. Les uns sont animés par l'esprit de secte, les autres écartent à une habitude invétérée de tout considérer au point de vue "spectacle".

Il est certain que les exploits de Pégoud sont plus dangereux que ceux du ballon de la "Presse". Ils sont plus intéressants aussi.

Pégoud est plus fier d'avoir fait franchir à l'aviation française une nouvelle et victorieuse étape que d'avoir évolué devant une foule de spectateurs.

Aucune considération monétaire ne paraît l'avoir poussé jusqu'à présent. Qu'il ait donc agi par amour de la gloire, mépris du danger, patriotisme, ambition de faire progresser une science, peu importe! ce sont là de nobles mobiles, bien dans les traditions françaises.

Honneur à Pégoud!

"GALLUS".

Fusion prochaine de deux sociétés

Le "Mechanics' Institute" et la Société d'Histoire Naturelle ont virtuellement décidé de se fusionner et ceux qui désirent cette fusion, espèrent voir la nouvelle charte soumise à la prochaine session de la Législature. La nouvelle société construira ses édifices sur le terrain de la "Natural History Society".

Le "Mechanics' Institute" a en caisse la somme de \$325,000 et la "Natural History Society" possède, rue Mountain, un immeuble évalué à un quart de million. En plus de ces actifs, il y a une collection de livres d'histoire naturelle.

Un cynique assassin

Indianapolis, 24. — Le cadavre de re, avait invité le marchand à sa chambre, hier soir dans une chambre d'hôtel, occupée par un jeune homme enregistré sous le nom de "W. R. Anderson, Louisville, Ky." Le défunt avait une corde autour du cou et une hache dans la main.

Anderson, le voyageur de commerce, avait invité le marchand à sa chambre, et dans une note laissée il a déclaré avoir commis le meurtre dans le but de le voler.

Un capitaine de goélette se noie

Québec, 24. — Le capitaine Fillion Belley, de la goélette Marie, s'est noyé accidentellement. On a retrouvé son cadavre au quai Louis. Le défunt, âgé de 34 ans, laisse une veuve et quatre enfants.

Un immigrant tombe à la mer

Londres, 24. — Un Irlandais nommé John Eagan est tombé dans l'océan lors de la traversée du "Campania" de la ligne Cunard. On arrêta le navire, mais les recherches furent infructueuses et la vue de plusieurs requins porte à croire que le pauvre infortuné fut dévoré par ces monstres.

De retour du Congrès Médical de Londres

Le docteur Z. H. Étienne et Mme Étienne, du carré Saint-Louis, sont de retour d'un voyage à Londres. Le Dr Étienne a représenté, au dernier congrès international de médecine, l'Institut Royal Edward et la Société Médicale de Montréal. Sept mille cinq cents médecins, parmi lesquels se trouvaient les sommités médicales du monde entier ont suivi les travaux de ce congrès.

Le docteur Étienne veut bien nous dire en quelques mots les impressions qu'il en rapporte. On a fait des communications retentissantes, dit-il sur le traitement de la tuberculose, des déviations osseuses. Le docteur Abbott de Londres, en particulier, a expliqué un traitement tout à fait nouveau pour la scoliose (déviations rachitiques de la colonne vertébrale). En matière de tuberculose, un professeur danois a démontré des résultats étonnants obtenus à l'aide d'un appareil permettant d'injecter dans le poulmon de l'azote, de l'oxygène et de l'air stérilisé. Ce traitement ne s'emploie que dans des cas de tuberculose avancée et a eu un succès réel.

Le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Paris, et le professeur Chanteloup ont été vivement applaudis pour nombre de communications remarquables.

Nos étudiants voyageant

Le voyage annuel des étudiants de la Faculté de droit à Laval, aura lieu à la fin de la semaine.

Cette année, Sherbrooke aura le plaisir de recevoir les futurs notaires et avocats. Il est, cependant, entendu que les autres étudiants des autres facultés seront reçus dans la ville de Sherbrooke.

Bien plus, cette dernière invite cordialement tous les étudiants à se joindre à elle pour profiter des conditions avantageuses de ce voyage.

Le départ de Montréal aura lieu le 27 au matin, à 7 heures. L'arrivée à Sherbrooke sera suivie d'une réception civique au palais. Le maire recevra ses hôtes.

Dans l'après-midi, visite de la ville et des principaux édifices, après être allé saluer les principaux personnalités : l'évêque, le maire, les députés, etc. Les manifestations ne s'arrêteront pas au milieu de tout cela.

Après la visite de la ville, le tramway transportera les joyeux copains à Lennoxville, pour les ramener à Sherbrooke vers six heures.

Les citoyens de Sherbrooke donneront, le soir, au Château Frontenac, un magnifique banquet avec vins. Les orateurs auront beau jeu.

Mais Laval sans galanterie, ça ne marcherait pas. Aussi le comité de régie donnera, au nom des étudiants, un thé de 5 à 7 à nos sœurs les gentilles Sherbrookeuses. Ce thé sera servi, aussi au Château Frontenac, dimanche dans l'après-midi.

Les membres du conseil ne se sentent pas de faire chanter, rire, manger, boire et causer les étudiants, ils veulent aussi leur faire prendre l'air pur de la campagne. Dans ce but, ils ont réservé à leurs confrères les plaisirs d'une promenade de trente milles en auto. Le but de ce voyage incident est North Hatley, place d'été des plus pittoresques.

C'est au retour que les étudiants serviront un thé aux demoiselles de Sherbrooke.

Aura-t-elle souvenir que le train part à heures lundi matin pour Montréal?

Un wagon-lit sera attaché au train qui stationnera toute la soirée de dimanche, dans les cours de Sherbrooke et sera à la disposition des étudiants qui voudront y monter plus tôt.

Tout : trajet, réception civique, banquet, promenade en tramway, en auto, five o'clock, tout ne coûtera que \$3.00 à chaque étudiant.

Le comité de régie, bien que la faculté ne soit pas de la Fédération, sera heureux comme par les années passées, de voir se joindre à elle tous les étudiants de toutes les facultés.

Billets au président E. Ladouceur, E. E. L., ou à tout membre du conseil.

Collision en mer

(Service de la Presse Associée)
Hambourg, Allemagne, 24. — Le steamer Graf Waldersee, de la Hamburg-America, a frappé un petit navire norvégien à l'entrée de la rivière Elbe, pendant la nuit, en revenant de Philadelphie d'où il était parti le 11 septembre. Le paquebot a frappé le navire d'un coup très violent à tribord, lui déchirant le flanc au-dessous de la ligne de flottaison et le faisant couler à pic. Il n'y a eu d'accidents de personnes sur aucun des deux navires.

Est paru: —

"A BOUT PORTANT"

de Nap. Tellier

Le vol. franco 27cts

CHOSSES MUNICIPALES

Les besoins des quartiers

ON DEMANDE DE NOUVELLES VOIES DE TRAMWAYS POUR LES QUARTIERS EXCENTRIQUES.

Plusieurs échevins demandent des routes de tramways et leurs motions ont été toutes envoyées aux commissaires. Mentionnons parmi les projets les plus importants les suivants :

L'échevin Ménard demande les routes suivantes pour le quartier Bordeaux qui n'en a pas :

1o. — LIGNE DE L'AVENUE DU PARC. Continuation de la ligne de l'avenue du Parc, à partir de l'avenue Van Horne à l'avenue de Beaumont, de la rue de Beaumont à la rue Greenfields, de la rue Greenfields à la rue Abraham. Retour par la même route.

2o. — LIGNE DE LA RUE SAINT-LAURENT. (a) De la rue Saint-Laurent, le long du chemin Grémiaze (Côte Saint-Laurent) jusqu'à l'avenue du Parc ; de l'avenue du Parc à la 48ième rue, de la 48ième rue à la rue Scott-Ives, de la rue Scott-Ives à la rue DeSalaberry en face de la prison, de la rue DeSalaberry à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (b) du boulevard Saint-Laurent, le long de la première rue, au sud du boulevard Gouin, à la rue DeSalaberry, de la rue DeSalaberry à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (c) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (d) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (e) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (f) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (g) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (h) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (i) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (j) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (k) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (l) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (m) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (n) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (o) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (p) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (q) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (r) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (s) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (t) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (u) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (v) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (w) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (x) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (y) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ; (z) du boulevard Saint-Laurent à la rue Valmont et de la rue Valmont au boulevard Gouin ;

L'échevin Bastien demande pour Ahuntsic une ligne qui partirait des limites Nord du quartier Laurier pour aller au boulevard Gouin, et une ligne qui suivrait la rue Berri, du chemin Grémiaze au boulevard Gouin.

L'échevin Larivière demande un service plus efficace pour la Longue-Pointe. Il voudrait avoir une double voie rue Notre-Dame, de la rue de la Madeleine à la rue de la Croix, et une double voie rue de la Croix, de la rue de la Madeleine à la rue de la Croix.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

L'échevin Dickson et rue Després demandent aussi le prix de passage unique de cinq sous.

On achètera la maison

MALGRE L'OPPOSITION DE L'E-CHEVIN L.-A. LAPOINTE, LE CONSEIL DECIDE D'ACHETER LA PROPRIÉTÉ BIRMINGHAM, POUR LA STATION DE POMPES DE LA PLACE ROYALE.

Une assez longue discussion s'est faite au conseil sur la reconstruction des commissaires d'acheter la maison Birmingham pour faciliter la construction de la station de pompage de la Place Royale.

Le commissaire Lachapelle a expliqué que la démolition de l'édifice acheté par la ville pour faire place à la station, a causé un déplacement des couches de terrain qui a ébranlé les maisons voisines. On a pu consolider les murs du Sallors' Institute, mais il n'en est pas de même de l'autre maison qui appartient à M. M. Birmingham. La Commission du Port qui paie la moitié du coût de la station ne s'est pas encore engagée à payer la moitié du coût de cet achat, mais elle explique qu'elle veut auparavant savoir si les dommages causés à l'édifice Birmingham sont dus à l'entrepreneur ou à une condition inévitable du terrain.

L'échevin L. A. Lapointe s'est opposé à l'adoption du rapport. Il explique qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'entente entre la ville de Montréal et la Commission du Port, mais qu'il y a un surplus de dépenses, mais tout en approuvant l'achat de la propriété Birmingham, elle s'est renfermée dans des restrictions qui la protègent contre toute dépense formant un surplus sur la somme de \$75,000, c'est-à-dire déjà affectée à l'entreprise.

C'est pourquoi l'échevin L. A. Lapointe demande s'il ne serait pas préférable que le bureau des commissaires demandât l'opinion du département en loi avant que d'acheter une propriété dont le coût ne peut être déterminé en entier sur la ville, si l'on ne prenait pas certaines précautions.

L'échevin Monahan fut d'une opinion contraire et proposa l'adoption immédiate du rapport des commissaires. Cette motion fut appuyée de l'échevin Emard, qui déclara que les commissaires du Havre s'étaient engagés à supporter le coût des travaux et qu'ils seraient prêts en tout temps à faire des avances additionnelles, pourvu qu'ils fussent jugés nécessaires. Mais on ne pouvait lui contester le droit de faire les réserves qu'ils jugeaient bonnes.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

La journée de travail

Le conseil municipal a adopté hier la motion suivante de l'échevin Larivière :

"Considérant que la ville de Montréal est à peu près la seule par où la journée de travail de 10 heures soit encore en vigueur ;

"Considérant que, dans les villes suivantes, savoir : Buffalo, New-York et Détroit, la journée de travail n'est que de huit heures, et de neuf dans les villes de Toronto, Ottawa et Winnipeg ;

"Considérant que la journée de 10 heures est trop longue et qu'il est raisonnable de croire que la ville obtiendrait une somme de travail aussi grande, si les journaliers ne travaillaient que 8 ou 9 heures par jour, vu que ces derniers seraient dans un meilleur état physique ;

"Qu'il soit résolu :

"Que les membres du Conseil expriment au Bureau des Commissaires leur désir de le voir décréter, à compter du 1er janvier prochain, la journée de 9 heures, les gages des journaliers devant rester les mêmes et cette mesure ne devant avoir aucune influence sur la rémunération de ces gages, quand telle augmentation deviendra opportune."

Le budget de la journée de 10 heures est trop longue et qu'il est raisonnable de croire que la ville obtiendrait une somme de travail aussi grande, si les journaliers ne travaillaient que 8 ou 9 heures par jour, vu que ces derniers seraient dans un meilleur état physique ;

"Qu'il soit résolu :

"Que les membres du Conseil expriment au Bureau des Commissaires leur désir de le voir décréter, à compter du 1er janvier prochain, la journée de 9 heures, les gages des journaliers devant rester les mêmes et cette mesure ne devant avoir aucune influence sur la rémunération de ces gages, quand telle augmentation deviendra opportune."

Le budget de la journée de 10 heures est trop longue et qu'il est raisonnable de croire que la ville obtiendrait une somme de travail aussi grande, si les journaliers ne travaillaient que 8 ou 9 heures par jour, vu que ces derniers seraient dans un meilleur état physique ;

"Qu'il soit résolu :

"Que les membres du Conseil expriment au Bureau des Commissaires leur désir de le voir décréter, à compter du 1er janvier prochain, la journée de 9 heures, les gages des journaliers devant rester les mêmes et cette mesure ne devant avoir aucune influence sur la rémunération de ces gages, quand telle augmentation deviendra opportune."

Le budget de la journée de 10 heures est trop longue et qu'il est raisonnable de croire que la ville obtiendrait une somme de travail aussi grande, si les journaliers ne travaillaient que 8 ou 9 heures par jour, vu que ces derniers seraient dans un meilleur état physique ;

"Qu'il soit résolu :

"Que les membres du Conseil expriment au Bureau des Commissaires leur désir de le voir décréter, à compter du 1er janvier prochain, la journée de 9 heures, les gages des journaliers devant rester les mêmes et cette mesure ne devant avoir aucune influence sur la rémunération de ces gages, quand telle augmentation deviendra opportune."

Le budget de la journée de 10 heures est trop longue et qu'il est raisonnable de croire que la ville obtiendrait une somme de travail aussi grande, si les journaliers ne travaillaient que 8 ou 9 heures par jour, vu que ces derniers seraient dans un meilleur état physique ;

"Qu'il soit résolu :

"Que les membres du Conseil expriment au Bureau des Commissaires leur désir de le voir décréter, à compter du 1er janvier prochain, la journée de 9 heures, les gages des journaliers devant rester les mêmes et cette mesure ne devant avoir aucune influence sur la rémunération de ces gages, quand telle augmentation deviendra opportune."

Le budget de la journée de 10 heures est trop longue et qu'il est raisonnable de croire que la ville obtiendrait une somme de travail aussi grande, si les journaliers ne travaillaient que 8 ou 9 heures par jour, vu que ces derniers seraient dans un meilleur état physique ;

"Qu'il soit résolu :

"Que les membres du Conseil expriment au Bureau des Commissaires leur désir de le voir décréter, à compter du 1er janvier prochain, la journée de 9 heures, les gages des journaliers devant rester les mêmes et cette mesure ne devant avoir aucune influence sur la rémunération de ces gages, quand telle augmentation deviendra opportune."

Le budget de la journée de 10 heures est trop longue et qu'il est raisonnable de croire que la ville obtiendrait une somme de travail aussi grande, si les journaliers ne travaillaient que 8 ou 9 heures par jour, vu que ces derniers seraient dans un meilleur état physique ;

"Qu'il soit résolu :

"Que les membres du Conseil expriment au Bureau des Commissaires leur désir de le voir décréter, à compter du 1er janvier prochain, la journée de 9 heures, les gages des journaliers devant rester les mêmes et cette mesure ne devant avoir aucune influence sur la rémunération de ces gages, quand telle augmentation deviendra opportune."

Le budget de la journée de 10 heures est trop longue et qu'il est raisonnable de croire que la ville obtiendrait une somme de travail aussi grande, si les journaliers ne travaillaient que 8 ou 9 heures par jour, vu que ces derniers seraient dans un meilleur état physique ;

"Qu'il soit résolu :

"Que les membres du Conseil expriment au Bureau des Commissaires leur désir de le voir décréter, à compter du 1er janvier prochain, la journée de 9 heures, les gages des journaliers devant rester les mêmes et cette mesure ne devant avoir aucune influence sur la rémunération de ces gages, quand telle augmentation deviendra opportune."

Au congrès international de l'alcoolisme

Le système Gothenburg pour la vente des alcools n'a pas l'approbation des congressistes.

Milan, 23. — Le président du 14ème congrès international anti-alcoolique, le Dr Angelo Filippini a annoncé à la séance de cet après-midi que le comité permanent avait décidé de proposer que le congrès de 1915 ait lieu aux États-Unis. Cette résolution pour être valable devra être ratifiée par tout le congrès avant la fin de la présente convention.

Plusieurs travaux intéressants ont été lus aujourd'hui, dont un, entre autres, par M. William Johnson, de Westerville, Ohio, sur la guerre à l'intempérance aux États-Unis. Les délégués ont discuté le commerce de liqueurs au point de vue économique, puis ont discuté l'organisation de trois associations internationales ; une association pour la lutte contre l'alcoolisme, une fédération pour la protection de la race et une fédération composée de tous les médecins qui refusent de prescrire des liqueurs à leurs patients. Le secrétaire de la section féminine de l'Universal Temperance Federation, Mme Agnes Dack de Londres, a déclaré dans le cours de ses remarques, qu'elle était opposée, avec plusieurs autres de ses collègues, au système de licence Gothenburg. Ce système, adopté en 1865, accorde à une compagnie qui obtient sa licence de la ville, le contrôle exclusif des buvettes et des magasins de liqueurs. Un bureau de direction administre les affaires de la compagnie, et tous les profits excédant 5 pour cent sont versés dans le trésor municipal. De son côté, Joseph Mallin, président de la Ligue Nationale de Tempérance, a déclaré que le système Gothenburg avait engendré la corruption dans bien des cas. Il cita plusieurs cas qu'il a observés personnellement en Suède.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté, les échevins Lapointe, Emard et Larivière, dissidents.

Le rapport a été adopté

LA VIE SPORTIVE

CETTE RENCONTRE EST ATTENDUE IMPATIENTMENT

Un grand nombre de nos sportsmen sont anxieux de voir aux prises Plourde et Tremblay et une foule énorme va se rendre ce soir au Parc Sohmer.

DEUX MATCHES AU GENRE LIBRE, 2 DANS 3, A FINER

Tremblay est prêt; il a terminé depuis deux jours son entraînement, voulant se présenter frais et dispos dans l'arène du Parc Sohmer, ce soir, et non pas surentrainé. Il sait qu'il a une grosse partie à jouer et comme il nous l'a déclaré hier, on ne saurait prendre trop de précaution quand on va engager une lutte acharnée et très probablement longue avec un athlète aussi fort, aussi souple et aussi expérimenté que l'est Pierre Plourde.

Cet après-midi, à 3 heures, les deux hommes seront pesés au Club Athlétique Canadien, de façon à ce qu'aucun doute ne puisse être permis au sujet de leur qualification comme poids-légers.

Tremblay paraît être en excellente

forme, il ne souffre plus de rhumatismes et il a regagné toute sa souplesse, sa rapidité, sa puissance musculaire.

Nous lui souhaitons, quelques heures avant qu'il ne soit appelé à défendre ses chances et à nous prouver une fois de plus sa valeur, de forcer Plourde à reconnaître en lui son maître.

Nous avons appris d'autre part que Sinaud et Henri Dubois, les deux poids-lourds qui vont se disputer un match, 2 dans 3, également à finir, avant que Plourde et Tremblay n'en viennent aux mains, sont impatientes de se mesurer et ce match excitera, lui aussi, bien des émotions parmi les spectateurs.

Le Sport des Rois

A WOODBINE

1ère course, \$500, 3 ans, 6 furlongs: 1er, Marcovat, 105, Obert, 1ère place, \$6.40, place \$4.10, 3ème place, \$3.40; 2e, Caper Sauce, 124, Connolly, place \$8.40, 3e place, \$6.20; 3e, Bursar, 106, Watts, 3e place, \$16.30, 4e place, \$11.25; 4e, E. Connolly, Belle of Lynville, Miss Edna, Fenwick, Marybud, Maid of Frome, John Bowman, Floral Crown, Auster et Havrock ont aussi couru.

2ème course, Novice Steeplechase, \$500, 1 1/2 mile: 1er, Bayport, 135, Kermath, 1ère place, \$7.50, place, \$3.80, 3e place, \$3.50; 2e, Bryndown, 132, Heatworth, place, \$8.10, 3ème place, \$4.70; 3e, Svoest, 103, Dupe, 3e place, \$6.20, 4e place, \$3.10; 5e, Coburn Boy, 116, Hands All Around et Promoter ont aussi couru.

3e course, coupe Seagram, \$1,000, 3 ans et plus, 1 1/4 mile: 1er, Rilla Brigade, 115, Obert, 1ère place, \$2.10; 2e, Volita, 100, Connolly, 2ème place, \$1.52; 3e, Czar Michael, 105, Gould, 3e place, \$13.70, 4e place, \$7.00; 5e, Dark Rosaleen, 104, Water Lady, The Usher et Southern Maid ont aussi couru.

4ème course, handicap, \$1,000, 3 ans et plus, 1 1/4 mile: 1er, Plate Glass, 119, Burns, 1ère place, \$7.00, place, \$3.50, 3ème place, \$3.20; 2e, Alroy, 94, Taylor, 3e place, \$2.50; 3e, Gould, 102, Gould, 4ème place, \$1.46; 5e, Gould, 102, Gould, 5ème place, \$1.46; 6e, Gould, 102, Gould, 6ème place, \$1.46; 7e, Gould, 102, Gould, 7ème place, \$1.46; 8e, Gould, 102, Gould, 8ème place, \$1.46; 9e, Gould, 102, Gould, 9ème place, \$1.46; 10e, Gould, 102, Gould, 10ème place, \$1.46; 11e, Gould, 102, Gould, 11ème place, \$1.46; 12e, Gould, 102, Gould, 12ème place, \$1.46; 13e, Gould, 102, Gould, 13ème place, \$1.46; 14e, Gould, 102, Gould, 14ème place, \$1.46; 15e, Gould, 102, Gould, 15ème place, \$1.46; 16e, Gould, 102, Gould, 16ème place, \$1.46; 17e, Gould, 102, Gould, 17ème place, \$1.46; 18e, Gould, 102, Gould, 18ème place, \$1.46; 19e, Gould, 102, Gould, 19ème place, \$1.46; 20e, Gould, 102, Gould, 20ème place, \$1.46; 21e, Gould, 102, Gould, 21ème place, \$1.46; 22e, Gould, 102, Gould, 22ème place, \$1.46; 23e, Gould, 102, Gould, 23ème place, \$1.46; 24e, Gould, 102, Gould, 24ème place, \$1.46; 25e, Gould, 102, Gould, 25ème place, \$1.46; 26e, Gould, 102, Gould, 26ème place, \$1.46; 27e, Gould, 102, Gould, 27ème place, \$1.46; 28e, Gould, 102, Gould, 28ème place, \$1.46; 29e, Gould, 102, Gould, 29ème place, \$1.46; 30e, Gould, 102, Gould, 30ème place, \$1.46; 31e, Gould, 102, Gould, 31ème place, \$1.46; 32e, Gould, 102, Gould, 32ème place, \$1.46; 33e, Gould, 102, Gould, 33ème place, \$1.46; 34e, Gould, 102, Gould, 34ème place, \$1.46; 35e, Gould, 102, Gould, 35ème place, \$1.46; 36e, Gould, 102, Gould, 36ème place, \$1.46; 37e, Gould, 102, Gould, 37ème place, \$1.46; 38e, Gould, 102, Gould, 38ème place, \$1.46; 39e, Gould, 102, Gould, 39ème place, \$1.46; 40e, Gould, 102, Gould, 40ème place, \$1.46; 41e, Gould, 102, Gould, 41ème place, \$1.46; 42e, Gould, 102, Gould, 42ème place, \$1.46; 43e, Gould, 102, Gould, 43ème place, \$1.46; 44e, Gould, 102, Gould, 44ème place, \$1.46; 45e, Gould, 102, Gould, 45ème place, \$1.46; 46e, Gould, 102, Gould, 46ème place, \$1.46; 47e, Gould, 102, Gould, 47ème place, \$1.46; 48e, Gould, 102, Gould, 48ème place, \$1.46; 49e, Gould, 102, Gould, 49ème place, \$1.46; 50e, Gould, 102, Gould, 50ème place, \$1.46; 51e, Gould, 102, Gould, 51ème place, \$1.46; 52e, Gould, 102, Gould, 52ème place, \$1.46; 53e, Gould, 102, Gould, 53ème place, \$1.46; 54e, Gould, 102, Gould, 54ème place, \$1.46; 55e, Gould, 102, Gould, 55ème place, \$1.46; 56e, Gould, 102, Gould, 56ème place, \$1.46; 57e, Gould, 102, Gould, 57ème place, \$1.46; 58e, Gould, 102, Gould, 58ème place, \$1.46; 59e, Gould, 102, Gould, 59ème place, \$1.46; 60e, Gould, 102, Gould, 60ème place, \$1.46; 61e, Gould, 102, Gould, 61ème place, \$1.46; 62e, Gould, 102, Gould, 62ème place, \$1.46; 63e, Gould, 102, Gould, 63ème place, \$1.46; 64e, Gould, 102, Gould, 64ème place, \$1.46; 65e, Gould, 102, Gould, 65ème place, \$1.46; 66e, Gould, 102, Gould, 66ème place, \$1.46; 67e, Gould, 102, Gould, 67ème place, \$1.46; 68e, Gould, 102, Gould, 68ème place, \$1.46; 69e, Gould, 102, Gould, 69ème place, \$1.46; 70e, Gould, 102, Gould, 70ème place, \$1.46; 71e, Gould, 102, Gould, 71ème place, \$1.46; 72e, Gould, 102, Gould, 72ème place, \$1.46; 73e, Gould, 102, Gould, 73ème place, \$1.46; 74e, Gould, 102, Gould, 74ème place, \$1.46; 75e, Gould, 102, Gould, 75ème place, \$1.46; 76e, Gould, 102, Gould, 76ème place, \$1.46; 77e, Gould, 102, Gould, 77ème place, \$1.46; 78e, Gould, 102, Gould, 78ème place, \$1.46; 79e, Gould, 102, Gould, 79ème place, \$1.46; 80e, Gould, 102, Gould, 80ème place, \$1.46; 81e, Gould, 102, Gould, 81ème place, \$1.46; 82e, Gould, 102, Gould, 82ème place, \$1.46; 83e, Gould, 102, Gould, 83ème place, \$1.46; 84e, Gould, 102, Gould, 84ème place, \$1.46; 85e, Gould, 102, Gould, 85ème place, \$1.46; 86e, Gould, 102, Gould, 86ème place, \$1.46; 87e, Gould, 102, Gould, 87ème place, \$1.46; 88e, Gould, 102, Gould, 88ème place, \$1.46; 89e, Gould, 102, Gould, 89ème place, \$1.46; 90e, Gould, 102, Gould, 90ème place, \$1.46; 91e, Gould, 102, Gould, 91ème place, \$1.46; 92e, Gould, 102, Gould, 92ème place, \$1.46; 93e, Gould, 102, Gould, 93ème place, \$1.46; 94e, Gould, 102, Gould, 94ème place, \$1.46; 95e, Gould, 102, Gould, 95ème place, \$1.46; 96e, Gould, 102, Gould, 96ème place, \$1.46; 97e, Gould, 102, Gould, 97ème place, \$1.46; 98e, Gould, 102, Gould, 98ème place, \$1.46; 99e, Gould, 102, Gould, 99ème place, \$1.46; 100e, Gould, 102, Gould, 100ème place, \$1.46; 101e, Gould, 102, Gould, 101ème place, \$1.46; 102e, Gould, 102, Gould, 102ème place, \$1.46; 103e, Gould, 102, Gould, 103ème place, \$1.46; 104e, Gould, 102, Gould, 104ème place, \$1.46; 105e, Gould, 102, Gould, 105ème place, \$1.46; 106e, Gould, 102, Gould, 106ème place, \$1.46; 107e, Gould, 102, Gould, 107ème place, \$1.46; 108e, Gould, 102, Gould, 108ème place, \$1.46; 109e, Gould, 102, Gould, 109ème place, \$1.46; 110e, Gould, 102, Gould, 110ème place, \$1.46; 111e, Gould, 102, Gould, 111ème place, \$1.46; 112e, Gould, 102, Gould, 112ème place, \$1.46; 113e, Gould, 102, Gould, 113ème place, \$1.46; 114e, Gould, 102, Gould, 114ème place, \$1.46; 115e, Gould, 102, Gould, 115ème place, \$1.46; 116e, Gould, 102, Gould, 116ème place, \$1.46; 117e, Gould, 102, Gould, 117ème place, \$1.46; 118e, Gould, 102, Gould, 118ème place, \$1.46; 119e, Gould, 102, Gould, 119ème place, \$1.46; 120e, Gould, 102, Gould, 120ème place, \$1.46; 121e, Gould, 102, Gould, 121ème place, \$1.46; 122e, Gould, 102, Gould, 122ème place, \$1.46; 123e, Gould, 102, Gould, 123ème place, \$1.46; 124e, Gould, 102, Gould, 124ème place, \$1.46; 125e, Gould, 102, Gould, 125ème place, \$1.46; 126e, Gould, 102, Gould, 126ème place, \$1.46; 127e, Gould, 102, Gould, 127ème place, \$1.46; 128e, Gould, 102, Gould, 128ème place, \$1.46; 129e, Gould, 102, Gould, 129ème place, \$1.46; 130e, Gould, 102, Gould, 130ème place, \$1.46; 131e, Gould, 102, Gould, 131ème place, \$1.46; 132e, Gould, 102, Gould, 132ème place, \$1.46; 133e, Gould, 102, Gould, 133ème place, \$1.46; 134e, Gould, 102, Gould, 134ème place, \$1.46; 135e, Gould, 102, Gould, 135ème place, \$1.46; 136e, Gould, 102, Gould, 136ème place, \$1.46; 137e, Gould, 102, Gould, 137ème place, \$1.46; 138e, Gould, 102, Gould, 138ème place, \$1.46; 139e, Gould, 102, Gould, 139ème place, \$1.46; 140e, Gould, 102, Gould, 140ème place, \$1.46; 141e, Gould, 102, Gould, 141ème place, \$1.46; 142e, Gould, 102, Gould, 142ème place, \$1.46; 143e, Gould, 102, Gould, 143ème place, \$1.46; 144e, Gould, 102, Gould, 144ème place, \$1.46; 145e, Gould, 102, Gould, 145ème place, \$1.46; 146e, Gould, 102, Gould, 146ème place, \$1.46; 147e, Gould, 102, Gould, 147ème place, \$1.46; 148e, Gould, 102, Gould, 148ème place, \$1.46; 149e, Gould, 102, Gould, 149ème place, \$1.46; 150e, Gould, 102, Gould, 150ème place, \$1.46; 151e, Gould, 102, Gould, 151ème place, \$1.46; 152e, Gould, 102, Gould, 152ème place, \$1.46; 153e, Gould, 102, Gould, 153ème place, \$1.46; 154e, Gould, 102, Gould, 154ème place, \$1.46; 155e, Gould, 102, Gould, 155ème place, \$1.46; 156e, Gould, 102, Gould, 156ème place, \$1.46; 157e, Gould, 102, Gould, 157ème place, \$1.46; 158e, Gould, 102, Gould, 158ème place, \$1.46; 159e, Gould, 102, Gould, 159ème place, \$1.46; 160e, Gould, 102, Gould, 160ème place, \$1.46; 161e, Gould, 102, Gould, 161ème place, \$1.46; 162e, Gould, 102, Gould, 162ème place, \$1.46; 163e, Gould, 102, Gould, 163ème place, \$1.46; 164e, Gould, 102, Gould, 164ème place, \$1.46; 165e, Gould, 102, Gould, 165ème place, \$1.46; 166e, Gould, 102, Gould, 166ème place, \$1.46; 167e, Gould, 102, Gould, 167ème place, \$1.46; 168e, Gould, 102, Gould, 168ème place, \$1.46; 169e, Gould, 102, Gould, 169ème place, \$1.46; 170e, Gould, 102, Gould, 170ème place, \$1.46; 171e, Gould, 102, Gould, 171ème place, \$1.46; 172e, Gould, 102, Gould, 172ème place, \$1.46; 173e, Gould, 102, Gould, 173ème place, \$1.46; 174e, Gould, 102, Gould, 174ème place, \$1.46; 175e, Gould, 102, Gould, 175ème place, \$1.46; 176e, Gould, 102, Gould, 176ème place, \$1.46; 177e, Gould, 102, Gould, 177ème place, \$1.46; 178e, Gould, 102, Gould, 178ème place, \$1.46; 179e, Gould, 102, Gould, 179ème place, \$1.46; 180e, Gould, 102, Gould, 180ème place, \$1.46; 181e, Gould, 102, Gould, 181ème place, \$1.46; 182e, Gould, 102, Gould, 182ème place, \$1.46; 183e, Gould, 102, Gould, 183ème place, \$1.46; 184e, Gould, 102, Gould, 184ème place, \$1.46; 185e, Gould, 102, Gould, 185ème place, \$1.46; 186e, Gould, 102, Gould, 186ème place, \$1.46; 187e, Gould, 102, Gould, 187ème place, \$1.46; 188e, Gould, 102, Gould, 188ème place, \$1.46; 189e, Gould, 102, Gould, 189ème place, \$1.46; 190e, Gould, 102, Gould, 190ème place, \$1.46; 191e, Gould, 102, Gould, 191ème place, \$1.46; 192e, Gould, 102, Gould, 192ème place, \$1.46; 193e, Gould, 102, Gould, 193ème place, \$1.46; 194e, Gould, 102, Gould, 194ème place, \$1.46; 195e, Gould, 102, Gould, 195ème place, \$1.46; 196e, Gould, 102, Gould, 196ème place, \$1.46; 197e, Gould, 102, Gould, 197ème place, \$1.46; 198e, Gould, 102, Gould, 198ème place, \$1.46; 199e, Gould, 102, Gould, 199ème place, \$1.46; 200e, Gould, 102, Gould, 200ème place, \$1.46; 201e, Gould, 102, Gould, 201ème place, \$1.46; 202e, Gould, 102, Gould, 202ème place, \$1.46; 203e, Gould, 102, Gould, 203ème place, \$1.46; 204e, Gould, 102, Gould, 204ème place, \$1.46; 205e, Gould, 102, Gould, 205ème place, \$1.46; 206e, Gould, 102, Gould, 206ème place, \$1.46; 207e, Gould, 102, Gould, 207ème place, \$1.46; 208e, Gould, 102, Gould, 208ème place, \$1.46; 209e, Gould, 102, Gould, 209ème place, \$1.46; 210e, Gould, 102, Gould, 210ème place, \$1.46; 211e, Gould, 102, Gould, 211ème place, \$1.46; 212e, Gould, 102, Gould, 212ème place, \$1.46; 213e, Gould, 102, Gould, 213ème place, \$1.46; 214e, Gould, 102, Gould, 214ème place, \$1.46; 215e, Gould, 102, Gould, 215ème place, \$1.46; 216e, Gould, 102, Gould, 216ème place, \$1.46; 217e, Gould, 102, Gould, 217ème place, \$1.46; 218e, Gould, 102, Gould, 218ème place, \$1.46; 219e, Gould, 102, Gould, 219ème place, \$1.46; 220e, Gould, 102, Gould, 220ème place, \$1.46; 221e, Gould, 102, Gould, 221ème place, \$1.46; 222e, Gould, 102, Gould, 222ème place, \$1.46; 223e, Gould, 102, Gould, 223ème place, \$1.46; 224e, Gould, 102, Gould, 224ème place, \$1.46; 225e, Gould, 102, Gould, 225ème place, \$1.46; 226e, Gould, 102, Gould, 226ème place, \$1.46; 227e, Gould, 102, Gould, 227ème place, \$1.46; 228e, Gould, 102, Gould, 228ème place, \$1.46; 229e, Gould, 102, Gould, 229ème place, \$1.46; 230e, Gould, 102, Gould, 230ème place, \$1.46; 231e, Gould, 102, Gould, 231ème place, \$1.46; 232e, Gould, 102, Gould, 232ème place, \$1.46; 233e, Gould, 102, Gould, 233ème place, \$1.46; 234e, Gould, 102, Gould, 234ème place, \$1.46; 235e, Gould, 102, Gould, 235ème place, \$1.46; 236e, Gould, 102, Gould, 236ème place, \$1.46; 237e, Gould, 102, Gould, 237ème place, \$1.46; 238e, Gould, 102, Gould, 238ème place, \$1.46; 239e, Gould, 102, Gould, 239ème place, \$1.46; 240e, Gould, 102, Gould, 240ème place, \$1.46; 241e, Gould, 102, Gould, 241ème place, \$1.46; 242e, Gould, 102, Gould, 242ème place, \$1.46; 243e, Gould, 102, Gould, 243ème place, \$1.46; 244e, Gould, 102, Gould, 244ème place, \$1.46; 245e, Gould, 102, Gould, 245ème place, \$1.46; 246e, Gould, 102, Gould, 246ème place, \$1.46; 247e, Gould, 102, Gould, 247ème place, \$1.46; 248e, Gould, 102, Gould, 248ème place, \$1.46; 249e, Gould, 102, Gould, 249ème place, \$1.46; 250e, Gould, 102, Gould, 250ème place, \$1.46; 251e, Gould, 102, Gould, 251ème place, \$1.46; 252e, Gould, 102, Gould, 252ème place, \$1.46; 253e, Gould, 102, Gould, 253ème place, \$1.46; 254e, Gould, 102, Gould, 254ème place, \$1.46; 255e, Gould, 102, Gould, 255ème place, \$1.46; 256e, Gould, 102, Gould, 256ème place, \$1.46; 257e, Gould, 102, Gould, 257ème place, \$1.46; 258e, Gould, 102, Gould, 258ème place, \$1.46; 259e, Gould, 102, Gould, 259ème place, \$1.46; 260e, Gould, 102, Gould, 260ème place, \$1.46; 261e, Gould, 102, Gould, 261ème place, \$1.46; 262e, Gould, 102, Gould, 262ème place, \$1.46; 263e, Gould, 102, Gould, 263ème place, \$1.46; 264e, Gould, 102, Gould, 264ème place, \$1.46; 265e, Gould, 102, Gould, 265ème place, \$1.46; 266e, Gould, 102, Gould, 266ème place, \$1.46; 267e, Gould, 102, Gould, 267ème place, \$1.46; 268e, Gould, 102, Gould, 268ème place, \$1.46; 269e, Gould, 102, Gould, 269ème place, \$1.46; 270e, Gould, 102, Gould, 270ème place, \$1.46; 271e, Gould, 102, Gould, 271ème place, \$1.46; 272e, Gould, 102, Gould, 272ème place, \$1.46; 273e, Gould, 102, Gould, 273ème place, \$1.46; 274e, Gould, 102, Gould, 274ème place, \$1.46; 275e, Gould, 102, Gould, 275ème place, \$1.46; 276e, Gould, 102, Gould, 276ème place, \$1.46; 277e, Gould, 102, Gould, 277ème place, \$1.46; 278e, Gould, 102, Gould, 278ème place, \$1.46; 279e, Gould, 102, Gould, 279ème place, \$1.46; 280e, Gould, 102, Gould, 280ème place, \$1.46; 281e, Gould, 102, Gould, 281ème place, \$1.46; 282e, Gould, 102, Gould, 282ème place, \$1.46; 283e, Gould, 102, Gould, 283ème place, \$1.46; 284e, Gould, 102, Gould, 284ème place, \$1.46; 285e, Gould, 102, Gould, 285ème place, \$1.46; 286e, Gould, 102, Gould, 286ème place, \$1.46; 287e, Gould, 102, Gould, 287ème place, \$1.46; 288e, Gould, 102, Gould, 288ème place, \$1.46; 289e, Gould, 102, Gould, 289ème place, \$1.46; 290e, Gould, 102, Gould, 290ème place, \$1.46; 291e, Gould, 102, Gould, 291ème place, \$1.46; 292e, Gould, 102, Gould, 292ème place, \$1.46; 293e, Gould, 102, Gould, 293ème place, \$1.46; 294e, Gould, 102, Gould, 294ème place, \$1.46; 295e, Gould, 102, Gould, 295ème place, \$1.46; 296e, Gould, 102, Gould, 296ème place, \$1.46; 297e, Gould, 102, Gould, 297ème place, \$1.46; 298e, Gould, 102, Gould, 298ème place, \$1.46; 299e, Gould, 102, Gould, 299ème place, \$1.46; 300e, Gould, 102, Gould, 300ème place, \$1.46; 301e, Gould, 102, Gould, 301ème place, \$1.46; 302e, Gould, 102, Gould, 302ème place, \$1.46; 303e, Gould, 102, Gould, 303ème place, \$1.46; 304e, Gould, 102, Gould, 304ème place, \$1.46; 305e, Gould, 102, Gould, 305ème place, \$1.46; 306e, Gould, 102, Gould, 306ème place, \$1.46; 307e, Gould, 102, Gould, 307ème place, \$1.46; 308e, Gould, 102, Gould, 308ème place, \$1.46; 309e, Gould, 102, Gould, 309ème place, \$1.46; 310e, Gould, 102, Gould, 310ème place, \$1.46; 311e, Gould, 102, Gould, 311ème place, \$1.46; 312e, Gould, 102, Gould, 312ème place, \$1.46; 313e, Gould, 102, Gould, 313ème place, \$1.46; 314e, Gould, 102, Gould, 314ème place, \$1.46; 315e, Gould, 102, Gould, 315ème place, \$1.46; 316e, Gould, 102, Gould, 316ème place, \$1.46; 317e, Gould, 102, Gould, 317ème place, \$1.46; 318e, Gould, 102, Gould, 318ème place, \$1.46; 319e, Gould, 102, Gould, 319ème place, \$1.46; 320e, Gould, 102, Gould, 320ème place, \$1.46; 321e, Gould, 102, Gould, 321ème place, \$1.46; 322e, Gould, 102, Gould, 322ème place, \$1.46; 323e, Gould, 102, Gould, 323ème place, \$1.46; 324e, Gould, 102, Gould, 324ème place, \$1.46; 325e, Gould, 102, Gould, 325ème place, \$1.46; 326e, Gould, 102, Gould, 326ème place, \$1.46; 327e, Gould, 102, Gould, 327ème place, \$1.46; 328e, Gould, 102, Gould, 328ème place, \$1.46; 329e, Gould, 102, Gould, 329ème place, \$1.46; 330e, Gould, 102, Gould, 330ème place, \$1.46; 331e, Gould, 102, Gould, 331ème place, \$1.46; 332e, Gould, 102, Gould, 332ème place, \$1.46; 333e, Gould, 102, Gould, 333ème place, \$1.46; 334e, Gould, 102, Gould, 334ème place, \$1.46; 335e, Gould, 102, Gould, 335ème place, \$1.46; 336e, Gould, 102, Gould, 336ème place, \$1.46; 337e, Gould, 102, Gould, 337ème place, \$1.46; 338e, Gould, 102, Gould, 338ème place, \$1.46; 339e, Gould, 102, Gould, 339ème place, \$1.46; 340e, Gould, 102, Gould, 340ème place, \$1.46; 341e, Gould, 102, Gould, 341ème place, \$1.46; 342e, Gould, 102, Gould, 342ème place, \$1.46; 343e, Gould, 102, Gould, 343ème place, \$1.46; 344e, Gould, 102, Gould, 344ème place, \$1.46; 345e, Gould, 102, Gould, 345ème place, \$1.46; 346e, Gould, 102, Gould, 346ème place, \$1.46; 347e, Gould, 102, Gould, 347ème place, \$1.46; 348e, Gould, 102, Gould, 348ème place, \$1.46; 349e, Gould, 102, Gould, 349ème place, \$1.46; 350e, Gould, 102, Gould, 350ème place, \$1.46; 351e, Gould, 102, Gould, 351ème place, \$1.46; 352e, Gould, 102, Gould, 352ème place, \$1.46; 353e, Gould, 102, Gould, 353ème place, \$1.46; 354e, Gould, 102, Gould, 354ème place, \$1.46; 355e, Gould, 102, Gould, 355ème place, \$1.46; 356e, Gould, 102, Gould, 356ème place, \$1.46; 357e, Gould, 102, Gould, 357ème place, \$1.46; 358e, Gould, 102, Gould, 358ème place, \$1.46; 359e, Gould, 102, Gould, 359ème place, \$1.46; 360e, Gould, 102, Gould, 360ème place, \$1.46; 361e, Gould, 102, Gould, 361ème place, \$1.46; 362e, Gould, 102, Gould, 362ème place, \$1.46; 363e, Gould, 102, Gould, 363ème place, \$1.46; 364e, Gould, 102, Gould, 364ème place, \$1.46; 365e, Gould, 102, Gould, 365ème place, \$1.46; 366e, Gould, 102, Gould, 366ème place, \$1.46; 367e, Gould, 102, Gould, 367ème place, \$1.46; 368e, Gould, 102, Gould, 368ème place, \$1.46; 369e, Gould, 102, Gould, 369ème place, \$1.46; 370e, Gould, 102, Gould, 370ème place, \$1.46; 371e, Gould, 102, Gould, 371ème place, \$1.46; 372e, Gould, 102, Gould, 372ème place, \$1.46; 373e, Gould, 102, Gould, 373ème place, \$1.46; 374e, Gould, 102, Gould, 374ème place, \$1.46; 375e, Gould, 102, Gould, 375ème place, \$1.46; 376e, Gould, 102, Gould, 376ème place, \$1.46; 377e, Gould, 102, Gould, 377ème place, \$1.46; 378e, Gould, 102, Gould, 378ème place, \$1.46; 379e, Gould, 102, Gould, 379ème place, \$1.46; 380e, Gould, 102, Gould, 380ème place, \$1.46; 381e, Gould, 102, Gould, 381ème place, \$1.46; 382e, Gould, 102, Gould, 382ème place, \$1.46; 383e, Gould, 102, Gould, 383ème place, \$1.46; 384e, Gould, 102, Gould, 384ème place, \$1.46; 385e, Gould, 102, Gould, 385ème place, \$1.46; 386e, Gould, 102, Gould, 386ème place, \$1.46; 387e, Gould, 102, Gould, 387ème place, \$1.46; 388e, Gould, 102, Gould, 388ème place, \$1.46; 389e, Gould, 102, Gould, 389ème place, \$1.46; 390e, Gould, 102, Gould, 390ème place, \$1.46; 391e, Gould, 102, Gould, 391ème place, \$1.46; 392e, Gould, 102, Gould, 392ème place, \$1.46; 393e, Gould, 102, Gould, 393ème place, \$1.46; 394e, Gould, 102, Gould, 394ème place, \$1.46; 395e, Gould, 102, Gould, 395ème place, \$1.46;

Feuilleton du DEVOIR

LE

Nouveau Docteur

par JULES PRAVIEUX

10

(Suite)

—Tiens, s'écria Mme Chanteau, le nouveau médecin !

Le docteur Chanteau qui lisait son journal ne fit qu'un bon vers la fenêtre :

—Comment, c'est ça ! fit-il amer et dédaigneux. Ce deux pour trois ! Ça n'a pas deux liards de vie, et ça vient ici guérir les autres ! Guéris-toi donc toi-même, espèce de petit crevé ! A la prochaine réunion du conseil municipal, je demande qu'on agrandisse le cimetière. Les clients de ce gamin-là ne tarderont pas à le peupler !

—Mais il n'est pas si mal que ça, dit timidement Mme Chanteau. Je le louvre droit.

—C'est vrai, ajouta Francoise.

—Distingué, cette espèce de petit vi n're, s'écria le docteur, distingué !

—Mais, papa, objecta doucement Francoise qui voulait badiner pour calmer son père, l'autre jour, tu l'appelais un séminariste : aujourd'hui, tu le traites de vicaire. Il n'a pas eu le temps d'avancer si vite !

—Allons, défends-le ! grogna le médecin. Il réussira le gaillard : il a pour lui le clergé et les femmes. Vous verrez : cette vieille engleure de mère Legros ne va pas tarder à aller lui confier ses sept maladies qui sont toutes si extraordinaires qu'aucun médecin n'en a jamais entendu parler !

Le lendemain du jour où Pierre Bravières et le doyen avaient fait à Saint-Martin-des-Didis leur promesse.

—Le convenance ! fit le médecin d'une voix qu'enflait une indignation vénéneuse, des convenances avec ce monsieur-là ! Ah ! par exemple ! Est-ce qu'il s'est occupé de savoir ce qui me convenait à moi ! Eh bien, il ne me convient pas de le voir de près. Qu'il aille chanter ses vêpres ailleurs le vicaire du curé !

Françoise se leva et alla vers son père. Elle se fit persuasive, caressante. Elle passa ses bras autour du cou du docteur et l'embrassa en rêpétant :

—Reçois-le, papa, reçois-le.

—Oh ! oui, Charles, reçois-le, je t'en conjure, disait Mme Chanteau joignant les mains.

—Non ! dit d'un ton rude le vieux médecin dégageant sa tête des bras de Francoise, non ! non ! non !

Tandis que se passait cette petite scène, la servante était restée dans le cabinet, les bras ballants, ne sachant quelle réponse elle devait porter :

—Alors, monsieur, finit-elle par demander, qu'est-ce qu'il faut que je lui dise au monsieur ?

—Dites-lui qu'il est un imbécile ! proféra le docteur.

La servante, l'air embarrassé, revint vers le docteur Bravières.

—M'sieu, il dit qu'il n'est pas là, balbutia-t-elle lourdement pour interpréter, au mieux des "convenances", les paroles du docteur Chanteau que le jeune médecin connaissait, du reste, pour les avoir toutes entendues.

—C'est bien, fit simplement le docteur Bravières qui se couvrit et gagna la porte.

—Qu'allons-nous devenir ? s'écria Mme Chanteau.

—Mon Dieu ! Mon Dieu ! fit Francoise avec des soupirs. Qu'est-ce qu'il va dire de nous ?

—Ça gémit tout le temps les femmes ! dit le docteur Chanteau. Eh bien, quoi ! la situation est nette maintenant. On va se dévorer : c'est la guerre.

Le docteur Chanteau ne s'abusait point : c'était la guerre.

IV

Libéré des quelques scrupules qui pouvaient le retenir, blessé de l'attitude intrinsèque de son confrère, le docteur Bravières se prit à saccager de son mieux la clientèle du docteur Chanteau. Il y mit du savoir-faire et de la bonne grâce. Le jeune homme rendit visite aux notables de Brenay et des environs : il recut partout bon accueil, dans la noblesse, le tiers état, et même le demi-tiers état, dans ces familles de petits commerçants assez nombreuses dans la région qui attendaient d'avoir vendu leur fonds pour entrer définitivement en bourgeoisie. On était flatté de la démarche du jeune docteur qu'on s'accordait à trouver "aimable", "distingué". Pierre savait s'ouvrir le

chemin des sympathies ; il n'ignorait pas qu'un des moyens les plus sûrs pour s'attirer l'estime des bourgeois de Brenay, c'était de louer leur petite ville. Admirer un "pays", c'est faire compliment à ceux qui l'habitent. A l'interrogation qu'on lui posait partout : "Eh bien, monsieur le docteur, comment trouvez-vous Brenay ?" Pierre répondait : "Ravissant, c'est le plus joli coin du département." Et il en détaillait les agréments en homme qui avait su déjà les apprécier. Sans doute, on ne voulait pas prendre l'engagement de quitter le docteur Chanteau qui était, depuis tant d'années, le médecin de la famille, mais on insinua que si l'occasion s'offrait un jour, si le vieux médecin venait à prendre sa retraite, — on donnait même à entendre que l'heure avait sonné pour lui de se reposer, — on n'hésiterait pas à se confier aux soins du jeune docteur. La plupart, en parlant ainsi, étaient sincères : ils ne se sentaient pas assez braves, assez libres de leurs actions pour abandonner le docteur Chanteau, mais la trahison était dans leur cœur.

Les "dames" de Brenay se singulièrement par leur enthousiasme. A leur "jour" elles ne parlaient que du jeune docteur, s'intéressaient à ses débuts, s'accordaient toutes à lui prédire le succès. Quelques-unes d'entre elles regrettaient de se trop bien porter, et s'évertuaient, sans le

dire, à se découvrir quelque obscure petite maladie : elles enviaient Mme Legros qui, avec ses sept maladies, avait sept fois le droit de recourir aux conseils du charman docteur. Aussi, l'étoile du docteur Chanteau pâlissait. Elle est bien redoutable la loi des contrastes ! L'apparition d'une trop jolie femme dans un salon éclaira la laideur des autres. Depuis la venue du docteur Bravières, le tempérament "d'ours" du docteur Chanteau s'accusait en relief sur l'esprit de ces dames qui faisaient des comparaisons entre les deux hommes investis du prestige de guérisseurs : ils s'étonnaient d'avoir si longtemps et sans trop de répugnance, préparé à la garde de leur santé un médecin de manières aussi abruptes et qui ne croyait pas à la neurasthénie, ce mal à la mode et tout jours très bien porté.

Le docteur Bravières recruta aussi ses clients parmi les ouvriers cultivateurs, bûcherons, journaliers. Il avait pour eux l'attrait "médecin nouveau", celui qui dit peut-être le secret de remettre à neuf les organismes usés par les maladies chroniques.

(A suivre)

UNION LABEL
MAR DÉPOSÉE

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 35 rue Notre-Dame Est, R. de Meslé, gérant.

Aujourd'hui maximum... 62
Minimum... 45
Même date l'an dernier... 54
BAROMETRE: 8 h. matin: 30.23; 11 h. matin: 30.21; midi: 30.20.

DEMAIN

BEAU ET DOUX.

Toronto, 24. — Temps beau et frais dans la plupart des provinces. Gelée dans les provinces de l'Ouest et dans l'Ontario.

Lacs et Baie Georgienne. — Vents du sud modérés, avec température un peu plus élevée. Jeudi, beau et plus chaud.

Ottawa et haut du Saint-Laurent. — Vents modérés; plus chaud aujourd'hui et demain.

Bas du fleuve et golfe. — Modéré, vents frais. Beau aujourd'hui et demain.

Provinces Maritimes. — Vents de l'ouest et du nord. Beau aujourd'hui et demain.

Le dictionnaire

Cassell

Le succès obtenu par le dictionnaire Blanc a été tel que nous avons pensé à en offrir un autre aux lecteurs du Devoir.

Cette fois, il s'agit d'un dictionnaire anglais-français et français-anglais.

Celui-ci est aussi indispensable que l'autre, au Canada surtout.

Pays bilingue, il faut parler ces deux langues et les bien parler, c'est le moyen de montrer notre supériorité.

Le Devoir, qui tient à la conservation de la langue française mais qui veut aussi que ses compatriotes maîtrisent la langue anglaise, offre donc à tous ses lecteurs l'occasion d'acquiescer à l'usage de l'instrument de transition entre les deux langues.

Et c'est un bon instrument. Le dictionnaire Cassell a été remis avec soin par des auteurs compétents. On y trouve la définition précise de tous les mots difficiles. C'est un ouvrage nécessaire, indispensable même pour ceux qui croient bien comprendre l'anglais. En anglais comme en toute autre langue, il y a des nuances qu'on ne connaît pas et qu'on ne peut définir; le bon dictionnaire nous les fait toucher.

On se rend compte d'ailleurs de l'importance d'un bon dictionnaire par le nombre si considérable de demandes que nous avons reçues dans le premier cas montre combien l'idée du Devoir a été appréciée.

Nul doute qu'il en sera de même pour le dictionnaire Cassell.

Le prix du Devoir est en outre si avantageux. La série de coupons comprise, il représente une réduction de 25 pour cent du prix des librairies.

Premier coupon dans le Devoir du 29 septembre courant.

La Bataille de Châteauguay

UNE LETTRE DE SIR LOMER GOVIN AU SECRETAIRE DU CENTENAIRE.

M. Armand Grenier, avocat, secrétaire du Centenaire de la Bataille de Châteauguay, a reçu la lettre suivante du Premier-ministre de la province :

Cher monsieur : — J'ai bien reçu votre lettre dans laquelle vous me faites part de la formation d'un comité, qui se chargera d'organiser la démonstration patriotique à l'occasion du centenaire de la bataille de Châteauguay.

L'idée de rappeler le souvenir des grands anniversaires de la patrie est excellente et, pour ma part, je ne saurais trop féliciter les promoteurs de ce mouvement. Soyez persuadé que c'est de tout mon cœur que j'approuve ce projet que vous avez eu l'amabilité de me soumettre, et j'ai lieu de croire qu'il n'y a pas un seul Canadien qui ne soit fier de la commémoration de cette glorieuse et importante victoire. Les Canadiens-français et les Canadiens-anglais ne sauraient comprendre nulle part mieux que sur le sol de Châteauguay qu'ils sont frères dans la confédération canadienne, et la fête que vous préparez a par conséquent double raison d'être.

J'ai cependant un regret, et c'est celui de ne pouvoir accepter l'honneur que vous me faites de prendre la parole à cette occasion, les travaux de la conférence interprovinciale devant me retenir à Ottawa à cette date du 26 octobre.

Je vous prie de vouloir bien transmettre, avec mes remerciements, mes meilleurs vœux de succès aux membres de votre comité et d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

LOMER GOVIN.

Volume-Rapport du Congrès de la Langue-Française

Tous les souscripteurs de Montréal à cet ouvrage voudront bien s'adresser sans retard, au No 1075 rue Rachel, où, sur production de leur carte de membre, on leur livrera le volume auquel ils ont droit.

Opérateur Demandé

On demande un opérateur sur machine Monoline. S'adresser au "Devoir" 71a Saint-Jacques.

On demande immédiatement un jeune garçon de 16 à 18 ans pour travailler dans le département de l'expédition du "Devoir". S'adresser à H. Meunier, département d'expédition.

REFORME ELECTORALE

LES REPUBLICAINS DE L'ETAT DE NEW-YORK VEULENT CHANGER LE MODE DE NOMINATION DES CANDIDATS A LA PRESIDENCE.

UNE CONVENTION

(Service de la Presse Associée)

New-York, 24. — La convention républicaine de l'Etat a décidé hier soir de recommander une convention nationale spéciale pour changer le mode de nomination des candidats à la présidence. Le plan proposé réduirait le nombre des délégués nationaux alloués aux Etats démocrates du Sud et atténuerait le but poursuivi par les partisans de Théodore Roosevelt à la convention de Chicago.

La convention avait été convoquée pour nommer des candidats aux postes de juge en chef et de juge puné de la Cour d'Appel de l'Etat, et elle a rempli ce devoir en nommant, respectivement, William E. Werner, de Rochester, actuellement juge puné élu, et Frank H. Hiscock, de Syracuse, juge de la Cour Suprême, qui siège en Cour d'Appel en vertu d'une nomination du gouverneur.

Les délégués ont manifesté leur intérêt pour la politique de parti sur les questions nationales et pour le parti progressiste.

La "plateforme" et les discours ont indiqué une attitude de conciliation à l'égard des progressistes. Aucune allusion n'a été faite au colonel Roosevelt, bien qu'on ait dénoncé la révocation des juges et des décisions judiciaires. On a parlé à maintes reprises de l'élection municipale de New-York. Les orateurs se sont prononcés en faveur de John Purroy Mitchell comme candidat à la mairie.

Mort subite du R. P. Caisse

Ce vénérable fils de Loyola meurt subitement pendant qu'il se rendait de Saint-Louis, Missouri, à Montréal.

Le supérieur des RR. PP. Jésuites recevait ce matin une dépêche du colonel de Chutes Niagara lui apprenant que le R. P. Caisse venait de mourir subitement. On ne sait pas encore s'il se rendait à son poste dans le convoi qui le ramenait de St-Louis, Missouri, à Montréal. Le colonel ne donne aucun détail et demande ce qu'il doit faire. Le R. P. Bellemare est parti par le premier train à aller chercher la dépouille mortelle.

La mort du R. P. Caisse n'a pas été sans causer une douloureuse surprise dans les cercles religieux. Il avait de précieuses qualités de cœur et de tête. Religieux auxiliaire du Purgatoire, à Saint-Louis, Missouri, et était en excellente santé. Sa perte sera vivement regrettée. C'était un homme aux manières affables et un parfait religieux.

Théophile Caisse naquit à Saint-Paul de Joliette le 31 décembre, 1844. Il fit ses études classiques au collège de l'Assomption où son cours fut terminé, il enseigna pendant cinq ans. Le 14 août 1869, il entra au Noviciat du Sault au Récollet. Subséquentement il étudia la philosophie pendant trois ans à Woodstock, Maryland, puis, pendant quatre ans, la théologie en Angleterre. Il a enseigné pendant deux ans à New-York et pendant trois ans au Collège St-Marie, à Montréal. Après avoir occupé la chaire d'Écriture Sainte au Séminaire des Trois-Rivières et au Séminaire de l'Immaculée Conception, à Montréal, il tomba malade et fut envoyé à Monaco pour récupérer ses forces. Il demeura là-bas pendant cinq ans, et, retourné en 1893, il exerça le ministère à Québec jusqu'en 1897. De cette année à 1907, il occupa différents postes à l'église de l'Immaculée Conception, à Montréal. Envoyé dans l'Ouest, il passa une année à Port Arthur, et quatre ans à Port Arthur. Depuis un an il était au Collège Ste-Marie.

La communauté des RR. PP. Jésuites perd un bon et fidèle serviteur dont la mort prématurée met fin à une carrière bien remplie.

Les funérailles auront lieu à 8 h. 30, vendredi prochain à l'église du Gesù.

Le Cercle Jeanne d'Arc

A LA SALLE ACADEMIQUE DU GESU.

Jeudi, le 9 octobre, sera donnée, au profit de la bibliothèque publique du Gesù, la soirée dramatique et musicale par le Cercle Jeanne d'Arc, avec les gracieux concours de M. J. Melançon et de M. Lapierre.

Voici les numéros de l'intéressant programme :

- 1.—Orchestre, sous la direction de Mlle Rose Brunet.
- 2.—Duo de chant, par Mlle B. Desjardins et M. Y. Turcotte.
- 3.—Monologues, par M. J. Melançon.
- 4.—Un héritage, comédie en 1 acte.
- 5.—Solo de chant, par M. Lapierre.
- 6.—Solo de violon.
- 7.—"La Fille Victorieuse ou la Puella d'Orléans", drame en 1 acte.
- 8.—Orchestre.
- 9.—"Jeanne d'Arc en prison", saynète.
- 10.—"Jeanne d'Arc au bûcher", tableau vivant.

Billets en vente au parloir du collège Sainte-Marie.

Mgr Latulippe

(De notre correspondant)

Haileybury, 24. — Sa Grandeur Mgr Latulippe est revenu hier soir à Haileybury, après un voyage de trois semaines dans la région de l'Abitibi. Sa Grandeur a eu beaucoup de succès dans sa tournée, et a été très apprécié par les habitants de la région, ce qui rendait la marche à travers les forêts très difficile. Mgr Latulippe s'est déclaré quand même enchanté de son voyage.

Au Couvent d'Hochelaga

Un service solennel sera chanté jeudi, le 25 du courant, à 8 heures 30 a.m., dans la chapelle du couvent des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie à Hochelaga, pour le repos de l'âme du Dr G. E. Baril, qui fut, pendant plusieurs années, médecin de la communauté.

Les membres du clergé, les parents et les amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LES TERRAINS DE LA RUE SHERBROOKE

L'enquête s'est continuée ce matin sans rien révéler de sensationnel.—On cite un témoin qui n'a rien eu à faire avec les achats, et qui ne sait rien.

L'enquête sur les achats de terrains de la rue Sherbrooke s'est continuée ce matin, sans révéler rien de sensationnel. Tous les témoins, comme ceux des jours précédents, ont déclaré qu'ils n'avaient donné un sou à aucun des vendeurs.

M. Edmond Ducharme a été l'agent de M. Isaie Préfontaine, pour la vente de ses terrains. Il s'est occupé, pour le conseil municipal de Maisonneuve, d'acheter les terrains nécessaires à l'ouverture de la rue Sherbrooke dans le territoire de cette ville. Maisonneuve a acheté les terrains nécessaires à la rue et les terrains en bordure. Il offrait de 50 à 70 sous, aux gens qui avaient acheté de M. Préfontaine à la rue Sherbrooke dans la Ville de Maisonneuve. M. Préfontaine a dit qu'il était lui-même l'employé et à qui il a fait rapport. Les lots qu'il a achetés avaient front sur des rues déjà ouvertes et perpendiculaires au tracé de la rue Sherbrooke.

M. Ducharme n'a rien eu à faire avec les achats faits dans Montréal. Il ne peut dire ce qu'il pense des prix payés à Montréal; il croit cependant que le fait que c'était pour ouvrir la rue Sherbrooke explique l'augmentation des prix.

M. A. Arcand, co-propriétaire, a vendu quatre lots à la Ville de Montréal pour l'ouverture de la rue Sherbrooke. Il les avait payés 60 sous le pied au notaire Larivière, dont il tenait une promesse de vente sous scellé privé. M. Arcand dit que ses lots se trouvaient en bordure de l'ancien tracé de la rue Sherbrooke, mais la loi adoptée par la législature comprenait ces lots comme les autres.

De sorte, dit le juge, que la loi était la meilleure annonce que la Ville devait acheter tous ces terrains. Il n'y avait d'incertain que la date à laquelle se ferait l'achat.

M. Arcand dit qu'il a retiré en tout \$1850 de profit clair. Il a employé tout cet argent pour lui-même sans en distraire un sou pour qui ce soit.

M. Raoul Larivière, notaire, était propriétaire de trois cent soixante lots qu'il a tous revendus et les lesquels il a été payé. Il en a vendu au notaire Pepin et à d'autres, et il a vendu tout son syndicat composé de MM. J. O. Gladu et J. H. Roy. Il a vendu pour un prix moyen de 27 sous le pied. Il n'a pas vendu un seul lot à la Ville de Montréal. Lorsqu'il a vendu, il ignorait quand l'expropriation se ferait, sans cela il aurait tout donné pour lui-même. Il savait bien qu'un bill acholier était adopté à Québec, mais il n'avait aucune confiance dans la mise à exécution du plan de M. Marius Desjardins. De plus il avait des lots trop grands pour espérer les vendre à des particuliers, et lorsque M. Pepin lui a offert de les acheter, il s'est empressé de s'en débarrasser, à un petit profit, soit \$5,000.

Il ne s'est pas occupé de ce qui se passait à Québec et, quoi qu'il en soit, il n'a jamais eu de l'argent de la vente de la rue Sherbrooke. L'ouverture de la rue Sherbrooke, cependant, il pensait bien que cela se ferait un jour ou l'autre, puisque le bill avait été adopté. Il n'a consulté personne à l'Hotel de ville, il ne s'est fié, en vendant à M. J. E. Tremblay, qu'à son propre jugement et à son intérêt personnel. Une fois la vente faite, il ne s'est plus occupé du profit. Tout ce qu'il a payé c'est la commission de 5 pour cent à M. Champagne qui a agi comme son agent pour ces ventes. Il n'a pas payé un seul sou à qui que ce soit, en dehors de cela.

Il ne connaît aucun cas de corruption. Il a su que M. Tremblay avait transporté des lots à M. G. Godin, mais il ne lui a jamais demandé les motifs de ces transports.

M. G. Maout a vendu un terrain à M. A. Desroches, le 20 août 1912. Ce terrain était situé rue Joliette sur le nouveau tracé de la rue Sherbrooke. M. J. L. Nault, inspecteur des transports, a dit que M. G. Maout avait offert d'acheter de la ville, offre qu'il a refusée. Il a dit qu'il avait accepté le terrain de M. Maout, mais qu'il ne s'était pas occupé de le vendre à la ville.

M. J. L. Nault, inspecteur au service de la Ville, a agi pour M. A. Desroches en demandant une option à M. Maout. Avant ce jour, il n'avait jamais entendu parler de l'expropriation, ne s'occupant aucunement de politique municipale. Il a agi pour M. Desroches, qui lui a remis son compte d'opérations de \$296,42 depuis un certain nombre d'années. Il a aussi procuré à M. Desroches un autre lot appartenant à M. Leduc, de Saint-Eustache, qui a été subsequmment vendu à la Ville.

M. A. Desroches, épicière, a vendu trois lots à la Ville. Il y en a deux situés rue Joliette, vis-à-vis l'autre. Il savait de M. J. E. Tremblay que l'un seulement des deux lots serait compris dans l'expropriation. M. Nault travaillait pour lui tous les samedis, depuis cinq ans. Apprenant que les commissaires écrivaient aux propriétaires pour leur demander des options, il a dit qu'il avait des temps à perdre s'il voulait vendre des terrains à la Ville et il a demandé à M. Nault de prendre des options pour lui. Après s'être rendu à l'adresse des propriétaires, il s'est contenté d'attendre les événements, s'informant pas à l'Hotel de ville, ni auprès d'aucun fonctionnaire. Il n'a pas donné un sou à qui que ce soit et n'a pas été remboursé que M. Nault, il a reçu de la Ville un chèque de \$6,338.63 pour les lots qu'il avait cotés \$4,600. Il a remis cette somme à Mme Desroches lui-même, ne tenant pas de livre de banque, en dehors de son commerce, et Mme Desroches ayant son compte d'épargne à elle. Il n'a aucune connaissance que de l'argent ait été donné à qui que ce soit, en dehors de la récompense qu'il a donnée à M. Nault. Ayant obtenu des particuliers, entre M. L. E. Geoffroy qui lui a dit que la Ville offrait.

M. R. Prieur, gérant de la Compagnie d'Auvents des Marchands, déclare qu'il ne s'est aucunement occupé de la vente des terrains de la rue Sherbrooke; il n'a pas agi comme intermédiaire entre M. L. E. Geoffroy et les propriétaires. Il n'a touché ni payé aucune commission et ne connaît rien de cette affaire.

On appelle ensuite six ou sept témoins qui sont absents.

Le chef de Bureau a vendu un lot à la Ville. Il l'avait payé \$525 et l'a revendu à la Ville \$1,862. Il a ensuite attendu que la Ville fit l'expropriation. Il a gardé tout son bénéfice pour lui-même et n'en a donné un sou à personne.

ECHOUEMENT DU "MOUNT TEMPLE"

Le steamer "Mount Temple", commandé par le capitaine J. H. Moore et l'un des vaisseaux les mieux connus dans le service du Canada, a été jeté à la côte à Maisonneuve, ce matin.

Les rapports reçus disent qu'il est fort endommagé et qu'il fait eau. Le "Mount Temple" est parti pour Londres à 5 heures 20 ce matin. Le temps était brumeux et il y avait de la fumée sur l'eau.

Le paquebot avait un pilote à bord, et en l'absence du capitaine Walsh, surintendant de la flotte du C. P. R., le navire était sous la conduite de M. Elliott, assistant-surintendant.

Le paquebot s'est rendu dans le brouillard jusqu'à la nouvelle cale sèche. Là, il a dévié de sa route et s'est dirigé trop au sud; il s'est échoué à cinq heures et trente-cinq minutes.

Bénédictin d'une cloche à Bordeaux

La paroisse de Saint-Joseph de Bordeaux sera témoin d'une belle fête, dimanche prochain, 28 septembre. Mgr Bruchési s'y rendra pour la première cloche de la nouvelle église. Cette cloche arrivée de France depuis une dizaine de jours sort des fonderies Bolle de Le Mans dont M. Gaston Venet est l'agent à Montréal. C'est une pièce assez considérable puisqu'elle pèse environ quatre cent livres. Elle donne le "Facem et laudamus Cano." Les paroissiens sont tous joyeux de savoir que la nouvelle cloche est installée dans leur église, car ils l'attendent depuis longtemps. Soit qu'elle fasse éclater sa joie, ou qu'elle exhale la douleur en sons plaintifs, qu'elle salue la nation ou qu'elle pleure la mort, ce sera la cloche heureuse qui retiendra dans leurs cœurs comme la voix des anges, comme l'appel de Dieu. Aussi se rendront-ils en foule à la cérémonie qui commencera à trois heures et demie p.m. Les amis et bienfaiteurs de la paroisse demeurent à Montréal et ils sont nombreux — voudront aussi profiter de l'occasion pour faire une bonne œuvre et jouer en même temps de la splendide incomparable que présente la joie parvenue du nord de la ville dans les derniers beaux jours de septembre. Des trains quittent la gare Viger à 1 h. 30 et à 1 h. 40 p.m. et le retour peut s'effectuer par un train arrêtant à Bordeaux vers les 6 h. p.m. — (Communiqué)

Les pompiers au Champ de Mars

Le corps des pompiers a été passé en revue ce matin par les députés au Congrès des Métiers et du Travail. Vingt-cinq appareils de toutes les descriptions ont été défilés au pas et au galop. On a donné des performances avec la tour-défile et les boyaux à lance simple et à lance-saumon.

Le chef Tremblay qui était en commandement a été félicité par la foule nombreuse qui entourait le Champ de Mars.

Au Conseil de l'Instruction Publique

(De notre correspondant)

Québec, 24. — La réunion semi-annuelle du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, s'est ouverte ce matin, sous la présidence de l'hon. Boucher de Beaurégarde. Elle durera deux jours. A la séance de ce matin le comité a approuvé le rapport du comité des livres. Parmi les livres approuvés, sont la Grammaire des Religieuses de la Congrégation et plusieurs livres anglais.

Pharmacie détruite à Eastview

(De notre correspondant)

Ottawa, 24. — Un incendie désastreux a causé pour \$8,000 de dommages hier soir à Eastview, détruisant de fond en comble la pharmacie de M. E. Desrosiers.

pour cent à M. Champagne qui a agi comme son agent pour ces ventes. Il n'a pas payé un seul sou à qui que ce soit, en dehors de cela.

Il ne connaît aucun cas de corruption. Il a su que M. Tremblay avait transporté des lots à M. G. Godin, mais il ne lui a jamais demandé les motifs de ces transports.

M. G. Maout a vendu un terrain à M. A. Desroches, le 20 août 1912. Ce terrain était situé rue Joliette sur le nouveau tracé de la rue Sherbrooke. M. J. L. Nault, inspecteur des transports, a dit que M. G. Maout avait offert d'acheter de la ville, offre qu'il a refusée. Il a dit qu'il avait accepté le terrain de M. Maout, mais qu'il ne s'était pas occupé de le vendre à la ville.

M. J. L. Nault, inspecteur au service de la Ville, a agi pour M. A. Desroches en demandant une option à M. Maout. Avant ce jour, il n'avait jamais entendu parler de l'expropriation, ne s'occupant aucunement de politique municipale. Il a agi pour M. Desroches, qui lui a remis son compte d'opérations de \$296,42 depuis un certain nombre d'années. Il a aussi procuré à M. Desroches un autre lot appartenant à M. Leduc, de Saint-Eustache, qui a été subsequmment vendu à la Ville.

M. A. Desroches, épicière, a vendu trois lots à la Ville. Il y en a deux situés rue Joliette, vis-à-vis l'autre. Il savait de M. J. E. Tremblay que l'un seulement des deux lots serait compris dans l'expropriation. M. Nault travaillait pour lui tous les samedis, depuis cinq ans. Apprenant que les commissaires écrivaient aux propriétaires pour leur demander des options, il a dit qu'il avait des temps à perdre s'il voulait vendre des terrains à la Ville et il a demandé à M. Nault de prendre des options pour lui. Après s'être rendu à l'adresse des propriétaires, il s'est contenté d'attendre les événements, s'informant pas à l'Hotel de ville, ni auprès d'aucun fonctionnaire. Il n'a pas donné un sou à qui que ce soit et n'a pas été remboursé que M. Nault, il a reçu de la Ville un chèque de \$6,338.63 pour les lots qu'il avait cotés \$4,600. Il a remis cette somme à Mme Desroches lui-même, ne tenant pas de livre de banque, en dehors de son commerce, et Mme Desroches ayant son compte d'épargne à elle. Il n'a aucune connaissance que de l'argent ait été donné à qui que ce soit, en dehors de la récompense qu'il a donnée à M. Nault. Ayant obtenu des particuliers, entre M. L. E. Geoffroy qui lui a dit que la Ville offrait.

M. R. Prieur, gérant de la Compagnie d'Auvents des Marchands, déclare qu'il ne s'est aucunement occupé de la vente des terrains de la rue Sherbrooke; il n'a pas agi comme intermédiaire entre M. L. E. Geoffroy et les propriétaires. Il n'a touché ni payé aucune commission et ne connaît rien de cette affaire.

On appelle ensuite six ou sept témoins qui sont absents.

Le chef de Bureau a vendu un lot à la Ville. Il l'avait payé \$525 et l'a revendu à la Ville \$1,862. Il a ensuite attendu que la Ville fit l'expropriation. Il a gardé tout son bénéfice pour lui-même et n'en a donné un sou à personne.

ECHOUEMENT DU "MOUNT TEMPLE"

Le steamer "Mount Temple", commandé par le capitaine J. H. Moore et l'un des vaisseaux les mieux connus dans le service du Canada, a été jeté à la côte à Maisonneuve, ce matin.

Les rapports reçus disent qu'il est fort endommagé et qu'il fait eau. Le "Mount Temple" est parti pour Londres à 5 heures 20 ce matin. Le temps était brumeux et il y avait de la fumée sur l'eau.

Le paquebot avait un pilote à bord, et en l'absence du capitaine Walsh, surintendant de la flotte du C. P. R., le navire était sous la conduite de M. Elliott, assistant-surintendant.

Le paquebot s'est rendu dans le brouillard jusqu'à la nouvelle cale sèche. Là, il a dévié de sa route et s'est dirigé trop au sud; il s'est échoué à cinq heures et trente-cinq minutes.

Bénédictin d'une cloche à Bordeaux

La paroisse de Saint-Joseph de Bordeaux sera témoin d'une belle fête, dimanche prochain, 28 septembre. Mgr Bruchési s'y rendra pour la première cloche de la nouvelle église. Cette cloche arrivée de France depuis une dizaine de jours sort des fonderies Bolle de Le Mans dont M. Gaston Venet est l'agent à Montréal. C'est une pièce assez considérable puisqu'elle pèse environ quatre cent livres. Elle donne le "Facem et laudamus Cano." Les paroissiens sont tous joyeux de savoir que la nouvelle cloche est installée dans leur église, car ils l'attendent depuis longtemps. Soit qu'elle fasse éclater sa joie, ou qu'elle exhale la douleur en sons plaintifs, qu'elle salue la nation ou qu'elle pleure la mort, ce sera la cloche heureuse qui retiendra dans leurs cœurs comme la voix des anges, comme l'appel de Dieu. Aussi se rendront-ils en foule à la cérémonie qui commencera à trois heures et demie p.m. Les amis et bienfaiteurs de la paroisse demeurent à Montréal et ils sont nombreux — voudront aussi profiter de l'occasion pour faire une bonne œuvre et jouer en même temps de la splendide incomparable que présente la joie parvenue du nord de la ville dans les derniers beaux jours de septembre. Des trains quittent la gare Viger à 1 h. 30 et à 1 h. 40 p.m. et le retour peut s'effectuer par un train arrêtant à Bordeaux vers les 6 h. p.m. — (Communiqué)

Les pompiers au Champ de Mars

Le corps des pompiers a été passé en revue ce matin par les députés au Congrès des Métiers et du Travail. Vingt-cinq appareils de toutes les descriptions ont été défilés au pas et au galop. On a donné des performances avec la tour-défile et les boyaux à lance simple et à lance-saumon.

Le chef Tremblay qui était en commandement a été félicité par la foule nombreuse qui entourait le Champ de Mars.

Au Conseil de l'Instruction Publique

(De notre correspondant)

Québec, 24. — La réunion semi-annuelle du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, s'est ouverte ce matin, sous la présidence de l'hon. Boucher de Beaurégarde. Elle durera deux jours. A la séance de ce matin le comité a approuvé le rapport du comité des livres. Parmi les livres approuvés, sont la Grammaire des Religieuses de la Congrégation et plusieurs livres anglais.

Pharmacie détruite à Eastview

(De notre correspondant)

Ottawa, 24. — Un incendie désastreux a causé pour \$8,000 de dommages hier soir à Eastview, détruisant de fond en comble la pharmacie de M. E. Desrosiers.

Le corps des pompiers a été passé en revue ce matin par les députés au Congrès des Métiers et du Travail. Vingt-cinq appareils de toutes les descriptions ont été défilés au pas et au galop. On a donné des performances avec la tour-défile et les boyaux à lance simple et à lance-saumon.

Le chef Tremblay qui était en commandement a été félicité par la foule nombreuse qui entourait le Champ de Mars.

Au Conseil de l'Instruction Publique

(De notre correspondant)

Québec, 24. — La réunion semi-annuelle du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, s'est ouverte ce matin, sous la présidence de l'hon. Boucher de Beaurégarde. Elle durera deux jours. A la séance de ce matin le comité a approuvé le rapport du comité des livres. Parmi les livres approuvés, sont la Grammaire des Religieuses de la Congrégation et plusieurs livres anglais.

Pharmacie détruite à Eastview

(De notre correspondant)

Ottawa, 24. — Un incendie désastreux a causé pour \$8,000 de dommages hier soir à Eastview, détruisant de fond en comble la pharmacie de M. E. Desrosiers.

AUTOUR DE L'ELECTION

LES MINISTERIELS CHOISISSENT DEMAIN LEUR CANDIDAT, DANS CHATEAUGUAY, ET LES LIBERAUX, MARDI. — CEUX QU'ON MENTIONNE.

LUTTE EN PERSPECTIVE.

L'élection de Châteauguay met en mouvement les forces des ministériels et de l'opposition. Le candidat de l'un et l'autre côté, ne sera lancé, naturellement, qu'après la convention, demain, à 11 heures, à Sainte-Marie pour les conservateurs, et mardi à la même heure, et dans la même municipalité, pour les libéraux, mais, en attendant, on les prépare dans les offices des clans politiques qui sont les comités d'organisation.

Hier, M. Lemeux a eu une conférence de 2 heures avec M. Séverson Letourneau, organisateur des rouges. Fait significatif, M. Sydney Fisher assistait à cette conférence. De l'avis de tous les oppositionnistes que nous avons rencontrés, il est certain que toutes les autres ambitions s'effaceront devant celle de l'opposition au bureau politique de l'opposition à Ottawa qui paye, depuis longtemps, de sa personne et de sa bourse.

Chez les conservateurs, on met d'avant M. James Morris qui a déjà été sur les rangs en 1911. Il est vrai qu'un homme du comté nous disait que même, qu'à une certaine réunion publique tenue à Saint-Cyrille, où M. Morris assistait, M. Francis Fautoux, M. Tancred Marsil et M. Hospice Desrosiers, M. James Morris s'est déclaré contre la politique Borden et contre la politique Laurier, et qu'il a même ajouté qu'au cas où il lui faudrait choisir entre les deux, il prendrait un troisième parti, celui d'annexer le Canada aux Etats-Unis.

Des conservateurs de Châteauguay nous ont dit ce matin que certains libéraux réunis, hier, en assemblée, auraient décidé de ne point faire la lutte, séduits par les promesses de travaux publics que sème M. Rogers, mais nous donnons la nouvelle avec beaucoup de grains de sel.

A LA POLICE

UN FAUSSEUR.

Les détectives Nassa et Dagenais ont arrêté, ce matin, un faussaire du nom d'Ernest Millette, domicilié rue Suzanne, accusé d'avoir forgé la signature de André Pepin et d'avoir de la sorte, obtenu plusieurs sommes d'argent.

Millette aurait également obtenu la somme de \$15 de Gordon Cardinal, sous de fausses révérences. L'on prétend aussi que l'accusé aurait retiré \$340 de la banque d'Hochelaga au moyen d'un chèque forgé. L'examen volontaire du prévenu a été fixé au 23.

Millette a été déjà arrêté, le 2 avril dernier pour la même offense et condamné à 2 mois de prison.

UNE RAZZIA.

Le lieutenant Despatie a fait, ce matin, une razzia dans trois maisons de débauche, rues Sainte-Elizabeth, Lagacière et Ottawa. Vingt femmes ont été arrêtées et plusieurs hommes. Les tenancières des maisons ont été condamnées à \$100 d'amende ou trois mois de prison et les pensionnaires à \$25.00 ou un mois.

LA CAUSE DE M. ROBERTS.

La cause de M. Roberts, secrétaire de la Dominion Alliance, contre le Pécheur Séguin, accusé de